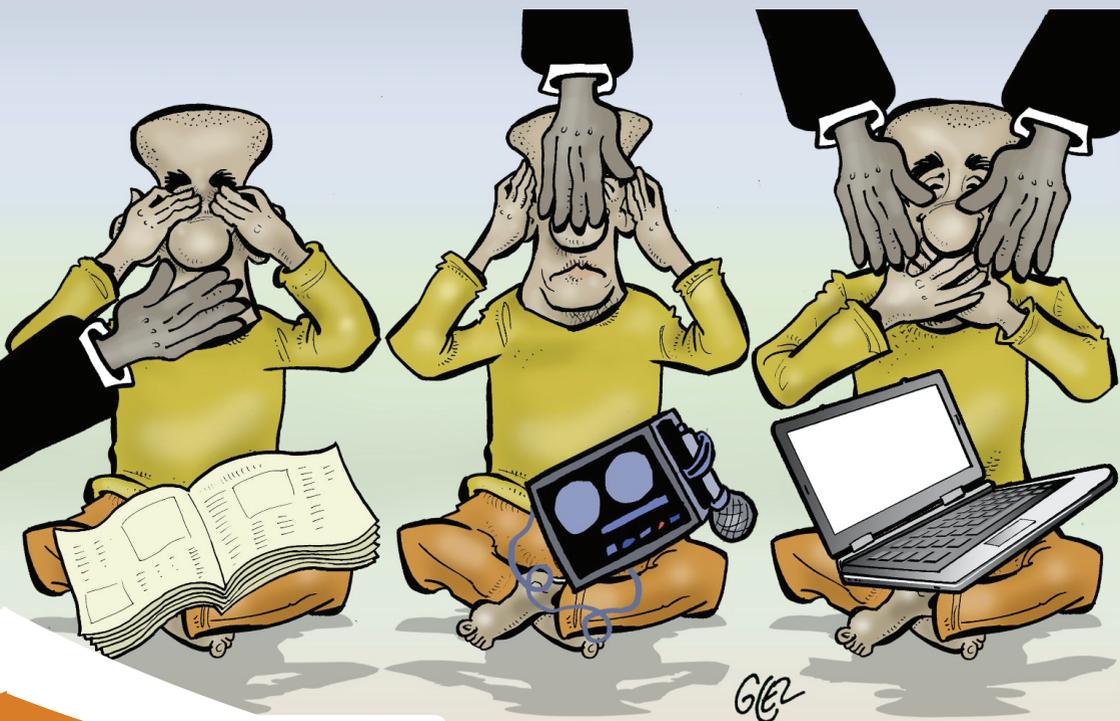




RAPPORT SUR L'ETAT DE LA LIBERTE DE LA PRESSE 2023 AU BURKINA FASO



Avec le soutien de :





RAPPORT SUR L'ETAT DE LA LIBERTE DE LA PRESSE 2023 AU BURKINA FASO

Auteur :

Moussa SAWADOGO, Journaliste, consultant et formateur
en journalisme et en communication.

Octobre 2024

Avec le soutien de



« Les avis exprimés dans ce document sont ceux des auteurs (le CNP-NZ) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la DW Akademie. »

Octobre 2024

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 5 |
| ABRÉVIATIONS | 7 |
| LISTE DES TABLEAUX | 8 |
| LISTE DES FIGURES | 8 |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 9 |
| PRÉSENTATION DE CENTRE NATIONAL DE PRESSE NORBERT ZONGO | 10 |
| BURKINA FASO : ÉTAT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2023 | 11 |
| RÉSUMÉ | 13 |
| I. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET MÉDIATIQUE | 15 |
| II. INDICE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE : CONSIDÉRATIONS | |
| MÉTHODOLOGIQUES | 24 |
| 1. LE PANEL DES EXPERTS | 24 |
| 2. LE SENS ET LES CRITÈRES DE NOTATION | 25 |
| 2.1. LES OBJECTIFS RÉVÉLATEURS DE L'INDICE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE | 26 |
| 2.2. LE CALCUL ET LA SIGNIFICATION DES NOTES DU PANEL DES EXPERTS | 26 |
| III. PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS | 28 |
| 1. LES RÉSULTATS GLOBAUX | 28 |
| 1.1. L'AVÈNEMENT DU MPSR 2 AU POUVOIR (COUP D'ÉTAT DE SEPTEMBRE 2022) ET SON COROLLAIRE DE RÉTRÉCISSEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE. | 30 |
| 1.2. LE DIFFICILE ACCÈS À L'INFORMATION SÉCURITAIRE ET INSTITUTIONNELLE | 31 |
| 1.3. LES MENACES DES GROUPES ARMÉS TERRORISTES | 32 |
| 1.4. LA PRÉCARITÉ DE MÉDIAS ET DE JOURNALISTES | 32 |
| 2. LES RÉSULTATS PAR OBJECTIF | 36 |

| | |
|--|-----------|
| 2.1. <i>OBJECTIF 1 : NORMES JURIDIQUES, PROTECTION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET ACCÈS AUX INFORMATIONS PUBLIQUES</i> | 36 |
| 2.2. <i>OBJECTIF 2 : UN JOURNALISME SATISFAISANT AUX NORMES DE QUALITÉ PROFESSIONNELLE</i> | 39 |
| 2.3. <i>OBJECTIF 3 : OFFRE MÉDIATIQUE DIVERSIFIÉE, INFORMATIONS OBJECTIVES ET FIABLES</i> | 41 |
| 2.4. <i>OBJECTIF 4 : GESTION ET VIABILITÉ DES ENTREPRISES DE PRESSE</i> | 42 |
| 2.5. <i>OBJECTIF 5 : PRÉSERVATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES</i> | 45 |
| 2.6. <i>CLASSEMENT DES MOYENNES DES 5 OBJECTIFS</i> | 46 |
| 2.7. <i>OBJECTIF 6 : GENRE ET MÉDIAS</i> | 47 |
| 3. COMPARAISON DES RÉSULTATS DE NOTATION DE 2016 À 2023 | 49 |
| 3.1. <i>COMPARAISON DES MOYENNES DES INDICATEURS DE L'OBJECTIF 1</i> | 50 |
| 3.2. <i>COMPARAISON DES MOYENNES DES INDICATEURS DE L'OBJECTIF 2</i> | 53 |
| 3.3. <i>COMPARAISON DES MOYENNES DES INDICATEURS DE L'OBJECTIF 3</i> | 55 |
| 3.4. <i>COMPARAISON DES MOYENNES DES INDICATEURS DE L'OBJECTIF 4</i> | 57 |
| 3.5. <i>COMPARAISON DES MOYENNES DES INDICATEURS DE L'OBJECTIF 5</i> | 58 |
| 4. RÉCAPITULATION DES INDICATEURS EN SITUATION DE PROBLÈMES SPÉCIFIQUES | 60 |
| 5. COMPARAISON DES MOYENNES DES INDICATEURS DE L'OBJECTIF 6 | 61 |
| IV. RECOMMANDATIONS | 62 |
| CONCLUSION | 63 |
| ANNEXES | 65 |

Abréviations

- AES** : Alliance des États du Sahel
- AIB** : Agence d'Information du Burkina
- ALT** : Assemblée législative de transition
- BIR** : Bataillon d'intervention rapide
- CSC** : Conseil supérieur de la communication
- CEDEAO** : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CNP-NZ** : Centre National de Presse Norbert Zongo
- EMI** : Education aux médias et à l'information
- FAPP** : Fonds d'appui à la presse privée
- FDS** : Forces de Défense et de Sécurité
- FIDH** : Fédération Internationale des Droits de l'Homme
- GCP** : Groupement Commando Parachutistes
- GTI** : Indice mondial du terrorisme
- IEP** : Institut pour l'économie et la paix
- ILP** : Indice de la liberté de presse
- INSD** : Institut national des statistiques et de la démographie
- MFWA** : Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest
- MPSR** : Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration
- OPM** : Organisations professionnelles des médias
- OSC** : Organisation de la société civile
- RTB** : Radiodiffusion-Télévision du Burkina
- RSF** : Reporter Sans Frontière
- SYNATIC** : Syndicat autonome des travailleurs de l'information et de la culture
- TNT** : Télévision Numérique Terrestre
- UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- VDP** : Volontaire pour la défense de la partie

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1: Les objectifs de notation | 26 |
| Tableau 2 : Signification des notes | 26 |
| Tableau 3: Situations-types de l'évaluation | 27 |
| Tableau 4: Moyenne des objectifs | 28 |
| Tableau 5: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 1 | 36 |
| Tableau 6: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 2 | 39 |
| Tableau 7: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 3 | 41 |
| Tableau 8: Moyenne des indicateurs de l'objectif 4 | 43 |
| Tableau 9: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 5 | 45 |
| Tableau 10 : Classement des moyennes des 5 objectifs | 46 |
| Tableau 11: Moyenne des indicateurs et de l'objectif 6 | 48 |
| Tableau 12: Comparaison des résultats de notation de 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017 et 2016 | 49 |
| Tableau 13: : Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 1 de 2016 à 2023 | 51 |
| Tableau 14: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 2 de 2016 à 2023 | 54 |
| Tableau 15: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 3 de 2016 à 2023 | 56 |
| Tableau 16: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 4 de 2016 à 2023 | 57 |
| Tableau 17: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 5 de 2016 à 2023 | 59 |
| Tableau 18: Récapitulation des indicateurs en situation de problèmes spécifiques | 60 |
| Tableau 19 : Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 6 de 2016 à 2023 | 61 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1: Évolution de l'Indice de la liberté de la presse | 29 |
|--|----|

Introduction générale

L'année 2023 est caractérisée par la consolidation du pouvoir du MPSR 2 et la poursuite de la lutte contre le terrorisme. C'est dans ce contexte d'instabilité politique et de crise sécuritaire que les médias et les journalistes burkinabè ont travaillé en 2023. Un environnement difficile qui a fortement impacté négativement sur la liberté d'expression et de la presse.

La présente étude porte sur la problématique de la liberté de la presse au Burkina Faso et dresse un état des lieux de son exercice sur une période de 12 mois, entre mars 2023 et mars 2024. La situation de la liberté de la presse pendant cette période est faite à partir d'un diagnostic portant sur : la protection de la liberté de la presse, l'accessibilité de l'information publique, les pratiques et les cultures journalistiques, la fiabilité, l'objectivité et la diversité des contenus et de l'offre médiatique, la gestion et la viabilité des entreprises de presse, le rôle des organisations professionnelles des médias dans la consolidation et la préservation de la liberté de la presse.

Depuis 2016, ce travail permet de calculer l'indice de la liberté de presse (ILP) au Burkina Faso à travers une évaluation chiffrée sur une période bien déterminée de 12 mois. Il donne aux politiques et aux acteurs médiatiques des informations sur les avancées et les reculs en matière de liberté de la presse dans le pays.

Présentation de Centre national de presse Norbert Zongo

Le Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ) a officiellement vu le jour en 1998, à l'initiative de trois organisations professionnelles des médias que sont l'Association des journalistes du Burkina (AJB), la Société des éditeurs de la presse privée (SEP) et le Syndicat autonome des travailleurs de l'information et de la culture..

Le CNP-NZ est un cadre de rencontres et d'échanges de référence entre hommes et femmes de médias, acteurs de la société civile et des démocrates en vue de promouvoir la liberté d'expression et de la presse. Il travaille à améliorer le niveau de professionnalisme des journalistes et des médias, à renforcer le cadre juridique et à capaciter les organisations professionnelles des médias afin qu'elles assurent au mieux leur rôle dans le renforcement de la démocratie au Burkina et en Afrique.

Les activités menées en faveur des médias et leurs animateurs, depuis la création du CNP-NZ, lui ont permis de se positionner sur l'échiquier médiatique national comme une structure faîtière jouissant d'une bonne image auprès de ses partenaires, mais aussi des maisons et centres de presse un peu partout en Afrique.

Le CNP-NZ est un espace d'échanges, un lieu d'animation démocratique, un cadre d'échanges périodiques entre les journalistes, les responsables de médias, les autorités administratives, politiques et les autres composantes de la société civile à travers des conférences-débats sur des sujets très variés d'actualité, les clubs de la presse, les activités socioculturelles, etc.

Pour ce faire le CNP-NZ s'est donné pour objectifs :

- Créer et développer un cadre de rencontres et d'échanges entre les hommes et les femmes de médias ;
- Œuvrer au développement d'une presse indépendante et plurielle ;
- Promouvoir, défendre et renforcer la liberté d'expression et de la presse ;
- Assurer la formation et le perfectionnement des hommes et femmes de médias (journalistes, techniciens et patrons de presse) ;
- Contribuer au renforcement de la démocratie et à la défense des droits humains ;
- Appuyer les organisations professionnelles des médias dans leurs activités.

BURKINA FASO : ÉTAT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2023

Résumé

La note de **1,96 sur 4 points** est l'Indice de la liberté de la presse au Burkina Faso en 2023. Cette note est la traduction chiffrée de l'état de la liberté de la presse entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 mars 2024, période concernée par l'étude. Elle enregistre une baisse de **0,25 points** par rapport à la moyenne de 2022 qui était **2,21**. Elle est le résultat d'un examen sans complaisance, par des experts du domaine, des conditions de production de l'information journalistique sur la base des cinq *objectifs* suivants :

- **Objectif 1** : Les normes juridiques et sociales protègent et favorisent la liberté d'expression et de la presse ainsi que l'accès aux informations publiques au Burkina ;
- **Objectif 2** : Le journalisme satisfait aux normes de qualité professionnelle ;
- **Objectif 3** : Il existe une diversité de médias qui offrent aux citoyens des informations objectives et fiables ;
- **Objectif 4** : Les entreprises de presse sont bien gérées et viables permettant le renforcement de la liberté de la presse ;
- **Objectif 5** : Les institutions et organisations professionnelles des médias agissent pour les intérêts professionnels des médias.

Des scores allant de 0 à 4 sont attribués à chaque *objectif* selon quatre situations-types correspondant à la situation réelle de la liberté de la presse pendant la période étudiée :

- Une note comprise entre 3 et 4 correspond à une « Situation très bonne » ;
- Une note comprise entre 2 et 3 correspond à une « Situation plutôt bonne » ;
- Une note comprise entre 1 et 2 correspond à une « Situation à problèmes spécifiques » ;
- Une note comprise entre 0 et 1 correspond à une « Situation difficile ».

La note de **1,96 /4** en matière de liberté de la presse en 2023 signifie que le Burkina Faso est dans une « Situation à problèmes spécifiques ». Il enregistre aussi un recul par rapport à l'année 2022. Cette note de 1,96/4 indique *in fine* que le Burkina Faso remplit les conditions minima garantissant l'exercice de la liberté de presse, mais que des forces sociales s'opposent à sa mise en œuvre, que l'environnement commercial ne la

soutient pas et que le gouvernement ou les institutions professionnelles ne soutiennent pas le changement de manière active et complète.

Mots-clés : Liberté de la presse, médias, Centre national de presse Norbert Zongo, pluralisme médiatique, information, Burkina Faso.

I. Contexte sociopolitique et médiatique

Cette partie fait le point sur les contextes sociopolitique, économique, culturel et juridico-institutionnel dans lesquels les médias et les journalistes burkinabè ont évolué en 2023. Cette période est essentiellement caractérisée par des crises sécuritaire et humanitaire et leurs implications sur les médias.

1. Paysage médiatique

Selon l'UNESCO, « Le pluralisme des médias offre un choix au public. Il est rendu possible grâce à un mélange de médias publics, privés et communautaires, ainsi qu'à une variété de plateformes (presse écrite, radio, télévision et Internet) pour éviter la concentration des médias qui pourrait limiter la diversité des opinions et des points de vue qui circulent. »¹ Le Burkina Faso bénéficie d'un paysage médiatique dynamique, professionnel et pluraliste. La libéralisation des médias au Burkina Faso est une réalité avec le développement remarquable des médias audio-visuels, de la presse écrite et en ligne ces dernières années. Selon les données du Conseil supérieur de la communication (CSC), le pays compte 80 journaux, 185 radios, 21 chaînes de télévision et 161 sites d'information en ligne. La majorité de ces médias couvrent tout le territoire national par le biais de Canal+, de la TNT et d'internet. Ils font de l'information générale à l'exception de *L'Evènement*, *Le Reporter* et *Le Courrier Confidentiel* qui font du journalisme d'investigation et travaillent de façon dynamique et professionnelle.

Cependant, le pluralisme médiatique ne conduit pas à un pluralisme de contenu. La dégradation du contexte politique et sécuritaire accroît les pressions et entraîne une augmentation de l'autocensure. En effet le pluralisme médiatique est confronté à une campagne d'enrôlement et à l'imposition de la pensée unique. Toute chose qui entraîne des conséquences à plusieurs niveaux :

- **Le pluralisme médiatique n'engendre plus un pluralisme de contenu.** Le discours de haine envers les journalistes, la peur suscitée par la révision du Code pénal en 2019, la nouvelle loi

¹ [Le pluralisme des médias | UNESCO](#)

sur le CSC de 2023, font que le journaliste burkinabè a perdu sa sérénité et pratique une autocensure qui en réalité relève de la censure ;

- **Un agenda setting imposé par le gouvernement.** Les journalistes ne sont plus invités à certaines activités de la Présidence et du Premier ministre. Les services de communication rédigent des communiqués de presse et réalisent des montages vidéo qu'ils envoient aux médias. Par peur d'être accusés « d'ennemis » du pouvoir, la plupart des médias diffusent les communiqués in extenso.
- **Une médiation de plus en plus difficile à assumer.** Dans cette situation, les journalistes s'adonnent de moins en moins à l'analyse et au commentaire. Les éditoriaux poignants deviennent rares et les médias audiovisuels ont de plus en plus de difficultés pour composer des plateaux équilibrés.

Dans cette situation, les journalistes qui osent encore des critiques sont qualifiés « d'apatrides », de « valets locaux de l'impérialisme ». Cela alimente la stigmatisation et le discours de haine contre les hommes et femmes de médias, et remet en cause leur rôle de spectateur officiel qui rapportent les faits, les analysent et le cas échéant les commentent pour permettre à leurs concitoyens de bien comprendre le monde dans lequel ils vivent.

Cette chape de plomb concerne aussi les utilisateurs des réseaux sociaux où exprimer son opinion peut vous conduire en prison ou au front. C'est le cas avec les réquisitions de journalistes, de défenseurs des droits de l'Homme et de leaders d'opinion. La lutte contre le terrorisme est le prétexte avancé pour se livrer à toutes sortes d'abus et de restrictions contre les médias et les journalistes.

2. Stigmatisation des médias et des journalistes

L'année 2023 a connu une montée de la stigmatisation et du discours de haine envers les journalistes : appels au meurtre des journalistes et leaders d'opinion, menaces et intimidations sur la presse nationale, montages grotesques contre les journalistes, suspensions de médias nationaux et internationaux...

Le 23 mars 2023, le Président de la transition, Ibrahim Traoré, a adressé un avertissement aux journalistes et aux médias en tenant les propos suivants : « tous ceux-là qui pensent qu'ils sont cachés à l'intérieur ou à l'extérieur qui continuent d'informer et de communiquer pour l'ennemi, ils vont le payer. »² Les actions ne tardent pas. La chaîne de télévision d'information France 24 est suspendue le 27 mars « jusqu'à nouvel ordre ». Le 1er avril, les autorités burkinabè expulsent les journalistes françaises Agnès Faivre et Sophie Douce, qui étaient respectivement les correspondantes des quotidiens français *Libération* et *Le Monde*. Le 12 août 2023, c'était le tour de *radio OMEGA* d'être suspendue pour avoir diffusé une interview favorable au président nigérien Mohamed Bazoum. Le ministre de la Communication, Rimalba Jean Emmanuel Ouédraogo a expliqué cette décision en dénonçant la diffusion le jeudi 10 août 2023 par la radio d'un entretien « émaillé de propos injurieux à l'encontre des nouvelles autorités nigériennes ». En fait, l'émission « L'invité de la rédaction » de *radio OMEGA* recevait le porte-parole d'un mouvement créé par Ousmane Abdoul Moumouni au Niger pour rétablir le président Mohamed Bazoum renversé par un coup d'Etat le 26 juillet. Selon le gouvernement burkinabè, l'organisation de l'opposant Ousmane Abdoul Moumouni « milite clairement pour la violence et la guerre contre le peuple souverain du Niger » et elle est déterminée à remettre au pouvoir par « tous les moyens » le président Bazoum. Des journalistes de la radio affirment également que sa suspension survient après de nombreuses menaces de mort à l'endroit de ses dirigeants et journalistes de la part de personnes se présentant comme des soutiens du pouvoir et qui appellent avec insistance à la suspension de leurs programmes.

Au même moment, comme en 2022, la prolifération de discours de haine contre les journalistes et les médias a continué, les accusant de faire le jeu des « impérialistes » et d'être des « valets locaux » de ces derniers. Cette situation fait dire à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) que « Les menaces sur la liberté d'expression sont très inquiétantes au Burkina Faso. Les mesures prises par les autorités de ce pays surtout ces derniers mois sont de nature à remettre en cause le droit fondamental des citoyens à être informés »³.

2 <https://monitor.civicus.org/explore/burkina-faso-les-violations-de-la-liberte-de-la-presse-augmentent-de-facon-alarmanete/>

3 [Le Burkina Faso et le Mali doivent garantir la liberté d'expression et protéger les journalistes \(fidh.org\)](#)

3. Sur le plan juridique

Sur le plan juridique, on assiste à une reprise en mains du Conseil supérieur de la communication (CSC). Le 21 novembre 2023, à l'unanimité, les 70 députés ont voté une nouvelle loi qui modifie en profondeur l'organisation du CSC. Ce texte donne le pouvoir au chef de l'État de nommer lui-même le président du CSC ; alors qu'il était auparavant désigné par le Collège des conseillers. Au-delà du pouvoir de nomination du président du CSC par le chef de l'Etat, la nouvelle loi stipule, à l'article 34, que « le vice-président est nommé par décret en conseil des ministres sur proposition du président du Conseil supérieur de la communication ».

Le second aspect inquiétant de cette loi repose dans le fait qu'elle élargit les compétences du CSC. En effet, la nouvelle loi prévoit que l'autorité du CSC s'exerce sur les contenus des publications des blogueurs, des web-activistes, des influenceurs permettant ainsi à l'organe de régulation de contrôler des médias sociaux, en particulier, les comptes et pages Facebook atteignant au moins 5000 abonnés.

Troisièmement, l'article 55 de la nouvelle loi accorde au CSC le pouvoir absolu de perquisition, permettant la saisie de matériel et la fermeture de locaux, tandis qu'à l'article 63, elle lui confère le pouvoir de suspendre les activités de radiodiffusion, de retirer temporairement ou définitivement les cartes de presse.

Même si le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Jean-Emmanuel Ouédraogo, essaie de rassurer les professionnels des médias en affirmant que « Les journalistes n'ont pas à s'inquiéter, tant qu'ils travaillent dans le respect de la réglementation et que, bien sûr, leur travail ne porte pas atteinte à la réputation des individus qui peuvent porter atteinte à la cohésion nationale et que leur travail n'est pas porteur de germes de crise »⁴, pour les organisations professionnelles des médias du Burkina Faso, cette nouvelle loi est une menace pour l'indépendance des médias et la sécurité des journalistes dans ce pays en proie à des conflits armés. Elles trouvent que ces nouvelles

4 [Burkina Faso : Une nouvelle loi place l'autorité de régulation des médias sous contrôle de la junte - allAfrica.com](#)

dispositions apportées à la loi sur l'organe de régulation des médias, soulèvent des préoccupations majeures quant à leurs implications pour la liberté de la presse, la liberté d'expression et l'indépendance de l'organe de régulation au Burkina Faso. Se référant à l'adoption de cette nouvelle loi, un leader du Syndicat autonome des travailleurs de l'information et de la culture (SYNATIC) affirme : « Ce 21 novembre est un jour sombre pour le monde de la presse burkinabè en ce sens qu'il consacre un grave recul ».

La Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) estime que les dispositions de la nouvelle loi donnent au pouvoir en place des outils puissants pour davantage influencer le paysage médiatique et restreindre la liberté d'expression au Burkina Faso⁵. Et elle ne manque pas d'arguments :

- La possibilité pour le chef de l'État de nommer directement le président du CSC donne au pouvoir en place un contrôle direct sur la direction de l'organe de régulation. Cette nomination sans processus électoral pourrait permettre au gouvernement d'installer une personne favorable à ses intérêts, compromettant ainsi l'indépendance du CSC ;
- La capacité du CSC à contrôler les comptes et pages Facebook ayant un certain nombre d'abonnés offre au gouvernement un moyen de surveiller et de réguler les discussions en ligne. Cela pourrait être utilisé pour restreindre la liberté d'expression sur les plateformes numériques en ciblant des individus ou des groupes critiques envers le gouvernement ;
- Le pouvoir discrétionnaire de suspendre, de fermer un organe de presse, ou de confisquer ses équipements sans recourir à une supervision judiciaire, présente un risque inhérent d'abus ;
- Le pouvoir conféré au CSC de retirer définitivement la carte de presse d'un journaliste est contestable, car cela revient à priver la personne concernée de son droit fondamental d'exercer la profession de journaliste.

Dans le même sens, un membre de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation déplore le fait que la loi place les professionnels des médias, les influenceurs sur les réseaux sociaux

⁵ Idem

et les blogueurs dans le même cadre réglementaire. Selon Sadibou Marong, Directeur du bureau Afrique subsaharienne de Reporter Sans Frontières (RSF), « Le vote de cette nouvelle loi accroît le contrôle du pouvoir sur le paysage médiatique du pays et sur les réseaux sociaux. Tout est désormais en place pour que l'exécutif puisse sanctionner les journalistes, médias, mais aussi les influenceurs selon son bon vouloir. Avec cette nouvelle loi, le risque d'instrumentalisation de l'organe de régulation n'a jamais été aussi important. »

4. Sur le plan politique

Sur le plan politique, la période a été caractérisée par plusieurs faits majeurs au niveau national et international.

Au niveau national, la suspension des partis politiques et des organisations de la société civile a été maintenue ; exception faite pour les OSC favorables aux militaires au pouvoir. Le 18 avril 2023, le gouvernement a décrété « la mobilisation générale et la mise en garde ». Dans un communiqué diffusé le même jour, la Présidence du Faso explique qu'il s'agit de « donner à l'État tous les moyens nécessaires pour faire face à la situation sécuritaire » que traverse le pays depuis 2015. « Il s'agit surtout à travers ce décret de donner un cadre juridique, légal à l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour faire face à la situation que vit le Burkina Faso ». Ce décret servira de base légale pour enrôler dans l'armée les voix discordantes ou critiques vis à vis des militaires au pouvoir.

Au niveau international, 2023 se caractérise par une tension avec le système des Nations Unies et avec la France. En avril, le Burkina expulse trois diplomates français dont M. Hallade, l'Ambassadeur de France au Burkina Faso. Cette expulsion intervient moins de deux semaines après l'expulsion de Mme Barbara Manzi, Coordinatrice résidente et humanitaire des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le même temps, le pays a renforcé sa coopération avec la Russie et la Turquie lui permettant d'acquérir des armes dont des drones.

Le 26 juillet 2023, un coup d'État militaire au Niger renverse le président Mohamed Bazoum et le Général Abdourahamane Tiani devient l'homme fort du pays. La CEDEAO rejette immédiatement ce coup de force et

décède des sanctions contre le Niger et menace même d'intervenir militairement pour rétablir l'ordre constitutionnel. Mais le Capitaine Ibrahim Traoré du Burkina Faso et le Colonel Assimi Goïta du Mali se coalisent au sein d'une alliance contre la CEDEAO et le 16 septembre 2023, les trois pays créent l'Alliance des États du Sahel (AES) sous la forme d'un pacte de défense mutuelle conclu entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Dès la création de l'AES, les trois pays annoncent, le 28 janvier 2024, leur retrait de la CEDEAO avec effet immédiat.

5. Sur le plan sécuritaire

Comme les années précédentes, la crise sécuritaire n'a pas été sans incidence sur les médias et les journalistes en 2023. La situation sécuritaire au niveau national se caractérise par une persistance des crises sécuritaire et humanitaire. Comme en 2022, la détérioration de la situation sécuritaire s'est poursuivie en 2023 au Burkina Faso, avec une intensification des attaques contre les civils, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP). Dans son rapport 2023, l'Institut pour l'économie et la paix (IEP) indique que selon l'Indice mondial du terrorisme (GTI) 2023, le nombre de victimes d'attaques terroristes dans la région du Sahel a augmenté de plus de 2 000 % au cours des 15 dernières années. Le Burkina Faso est le 1er pays sur le continent et le 2ème pays au monde le plus touchés⁶.

Pour arrêter les offensives terroristes, le capitaine Traoré a poursuivi les grandes réformes entreprises dans l'Armée en 2022. Le 30 mars 2023, il signe des décrets portant création d'un Groupement Commando Parachutistes (GCP) et d'un Groupement d'Artillerie. Ces deux nouvelles entités sont créées au sein de l'Armée de terre. Le GCP est basé à Bobo-Dioulasso, dans l'ouest du pays et le Groupement d'Artillerie à Kaya, dans le centre-nord. La réorganisation de l'Armée s'est poursuivie en début 2024 avec la création de la première brigade de combat dénommée la Brigade spéciale d'intervention rapide, qui regroupe les différents bataillons d'intervention rapide (BIR).

⁶ <https://fr.africanews.com/2023/03/28/le-burkina-faso-est-le-pays-africain-le-plus-touche-par-le-terrorisme//>

Selon les autorités, cette réorganisation de l'Armée vise à faire face à la situation sécuritaire. Toutefois, ces réformes militaires et l'impact de la crise entraînent des conséquences énormes sur les médias. En effet le gouvernement a adopté une « stratégie de communication de guerre » qui couvre la période (2023-2027). Pour le Pr Serge Théophile Balima, conseiller en communication du Président Ibrahim Traoré, « la communication de guerre est le prolongement direct du dessein politique de faire la guerre ». Dans la mise en œuvre de cette stratégie de guerre, le gouvernement demande aux journalistes de « l'accompagner » dans la lutte contre le terrorisme. Pour ce faire, le gouvernement demande aux médias de mettre l'accent sur les efforts de lutte contre le terrorisme et de ne prendre pour vérité que les informations officielles, déniaient ainsi au journaliste le droit de douter et de vérifier les informations venant des autorités. Tout journaliste qui n'entre pas dans ce moule est automatiquement accusé d'être au service de puissances étrangères, de faire l'apologie du terrorisme et donc d'être un « apatride ».

Le discours politique stigmatisant envers les médias va encourager et même susciter des menaces contre les journalistes par une partie du public qui soutient de façon inconditionnelle les militaires au pouvoir. Cette situation va même pousser le régulateur à tirer la sonnette d'alarme : « Le Conseil supérieur de la communication constate avec regret la récurrence de menaces proférées à l'endroit d'organes de presse et d'acteurs des médias dans l'exercice de leur profession »⁷. « Le Burkina Faso est en guerre contre les groupes terroristes qui revendiquent son territoire et chassent sa population dans différentes provinces du pays. Alors que les forces de défense et de sécurité sont à l'offensive pour la reconquête du territoire avec l'acquisition de moyens aériens, ces derniers temps, certains ont créé un nouveau front qui fait des journalistes et des médias, les nouveaux ennemis à abattre⁸ », constate un journaliste du *lefaso.net* avant d'ajouter : « Au Burkina Faso avec cette guerre, tous les médias et les journalistes sont clean. D'abord, notre presse n'a pas les moyens de s'offrir des correspondants de guerre indépendants qui vont sur le terrain observer, analyser et rapporter ce qu'ils ont vu de la guerre. Tout ce que nous disons de la guerre, tous les faits proviennent des communiqués de l'état-major. L'autorité, l'État

7 <https://lefaso.net/spip.php?article120543>

8 Idem.

et les gouvernants sont les principaux acteurs de la production de l'information en temps de guerre. Si l'état-major cesse de produire ses bulletins d'information sur les batailles, comme ces derniers temps, vous n'avez rien dans les médias. Nous ne faisons que nous en tenir à ces faits communiqués, avec parfois des articles d'analyse et de commentaire. »⁹

La résistance semble venir d'une partie de la population elle-même. En effet comme le constate le journaliste du *lefaso.net*, « Il y a de nouveaux acteurs de la production d'informations : les organisations de la société civile dans les zones à hauts défis sécuritaires ainsi que les regroupements des ressortissants des localités attaquées par les groupes terroristes, qui saisissent de plus en plus la presse pour informer la communauté nationale de ce qui se passe dans les zones attaquées. »¹⁰

6. L'offre numérique

Les réseaux sociaux numériques sont de plus en plus importants dans l'écosystème médiatique burkinabè. Selon le rapport *Digital 2024*, le Burkina Faso compte 27,1 millions de cartes SIM actives sur une population de 23,54 millions d'habitants ; soit un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 115,1%. Les opérateurs de téléphonie mobile ont ajouté 1,4 millions de nouveaux abonnés entre janvier 2023 et janvier 2024.

Selon la même étude, en fin 2023, le Burkina Faso comptait 4,69 millions d'utilisateurs Internet actifs mensuels (clôture janvier 2024) ; soit 19,9% de la population. Une croissance des utilisateurs de 2,5% par rapport à l'année précédente. Le rapport indique aussi que le Burkina Faso a ajouté 116 000 nouveaux utilisateurs d'Internet actifs. En ce qui concerne les médias sociaux, dans la même période, le Burkina comptait 2,85 millions d'utilisateurs actifs mensuels (à la fin janvier 2024) soit une croissance de 46,2% par rapport à 2022 ; ajoutant 900 000 nouveaux utilisateurs. Les socionauts comptent pour 12,1% de la population totale et 60,8% des utilisateurs d'Internet. 100% des utilisateurs des médias sociaux y accèdent via un téléphone portable.

9 <https://lefaso.net/spip.php?article120543>

10 Idem

II. Indice de la liberté de la presse : considérations méthodologiques

Cette section expose la démarche qui a conduit à la moyenne générale de l'Indice de la liberté de la presse (ILP) pour l'année 2023 au Burkina Faso. Elle présente le panel des experts et décrit le processus et les critères de notation.

1. Le panel des experts

La méthodologie qui a permis d'obtenir la note de l'Indice de la Liberté de la Presse s'inspire de la démarche de l'Indice de durabilité des médias ou Media Sustainability Index (MSI) de l'International Research and Exchanges Board (IREX). Le processus de l'ILP vise à déterminer, dans une période précise donnée, le niveau d'exercice de la liberté de la presse. Il s'agit donc d'un outil de mesure de l'effectivité ou de l'ineffectivité de la liberté de la presse dans un pays (dans le présent cas le Burkina Faso) pour une période bien déterminée.

Le panel des experts (tous des nationaux) est constitué d'universitaires, de professionnels expérimentés des médias, de l'information et de la communication, de régulateurs, de législateurs et d'acteurs issus d'organisations de défense des droits humains et de la démocratie. Ce sont des personnes qui ont des connaissances solides de la situation des médias, de la législation, des réalités socioéconomiques, du travail des journalistes, des enjeux économiques et éditoriaux, etc. Le panel des experts repose sur une démarche participative. Comme dans les rapports antérieurs, leur travail a consisté à apprécier, par une note¹¹, et de manière qualitative, l'activité journalistique durant l'année 2023 (mars 2023 à mars 2024). Pour ce faire, les experts ont reçu, une dizaine de jours avant le panel, les Termes de référence explicitant le processus d'évaluation et les critères de notation.

Chaque expert travaille d'abord en solitaire, puis expose, le jour du panel, ses notes et ses commentaires. Les notes et les commentaires sont confrontés les uns aux autres pendant les discussions et réajustés

¹¹ Cela est expliqué dans la section suivante.

si nécessaire c'est-à-dire au cas où des écarts sont assez significatifs. Et pour un objectif donné, c'est la moyenne de l'ensemble des notes de tous les experts qui constitue la note annuelle. La note annuelle traduisant le niveau de pratique de la liberté de la presse est générée systématiquement à partir des moyennes de tous les *objectifs*. Dans la pratique, l'ILP est flexible ; il est conçu pour une analyse juste, réaliste, raisonnée et non mécanique des médias. Il permet de mesurer la qualité des systèmes médiatiques et leurs caractéristiques spécifiques. Il prend en compte l'ensemble de l'écosystème médiatique burkinabè : radiodiffusion, télévision, presse imprimée, presse en ligne privées et publiques, confessionnelles, communautaires, commerciales et étatiques.

Pour l'Indice de la liberté de la presse en 2023, le panel s'est déroulé le samedi 20 avril 2024 au Centre national de presse Norbert Zongo à Ouagadougou. Il a réuni 18 experts¹², dont 03 femmes. La composition du panel tient compte de la diversité géographique, de la diversité des médias (radio, télévision, presse imprimée, presse en ligne) et du genre.

2. Le sens et les critères de notation

La note de l'Indice de la liberté de la presse est obtenue à partir de cinq (5) *objectifs* comportant chacun des *indicateurs*¹³. La moyenne de chaque *objectif* est déterminée à partir de points ou de scores allant de zéro (0) à quatre (4) traduisant la réalité vécue par les médias durant l'année étudiée – quatre étant la meilleure note. C'est la somme des notes des *indicateurs* qui donne la moyenne de la note de l'*objectif* ; de la même manière, c'est la somme des notes des *objectifs* qui donne la moyenne finale ou annuelle de l'Indice de la liberté de la presse. En d'autres termes, pour qu'un *objectif* soit considéré comme atteint, il faut que l'ensemble de ses *indicateurs* soit pris en compte. Les *indicateurs* interviennent comme les conditions à remplir pour justifier l'atteinte ou pas d'un *objectif* et les *objectifs* pour justifier la note finale annuelle de l'état de la liberté de la presse.

12 Voir la liste complète des experts en annexe.

13 Pour éviter la répétition, nous présenterons les indicateurs dans la section *Analyse et interprétation des données*

2.1. Les objectifs révélateurs de l'Indice de la liberté de la presse

L'analyse de la solidité et de la viabilité du système médiatique burkinabè s'appuie sur les cinq *objectifs* suivants :

Tableau 1: Les objectifs de notation

| Objectif | Idées véhiculées |
|------------|--|
| Objectif 1 | Les normes juridiques et sociales ainsi que l'accès aux informations publiques au Burkina Faso |
| Objectif 2 | Le journalisme et les normes de qualité professionnelle |
| Objectif 3 | La diversité de médias et l'objectivité-fiabilité des informations servies aux citoyens |
| Objectif 4 | La gestion et la viabilité des entreprises de presse |
| Objectif 5 | L'action des institutions et organisations professionnelles des médias pour les intérêts professionnels des médias |

Un sixième *objectif* portant sur la place et le rôle des femmes dans les médias au Burkina Faso a été ajouté, mais cet *objectif* n'est pas pris en compte dans la note finale. Il est l'objet d'une analyse spécifique.

2.2. Le calcul et la signification des notes du panel des experts

La signification des notes des experts est résumée dans le tableau ci-dessous

Tableau 2 : Signification des notes

| Point | Réalité correspondante |
|-------|---|
| 0 | Non, le pays n'a pas rempli les conditions de l'indicateur ; le gouvernement ou les forces sociales peuvent s'opposer de manière active à sa mise en œuvre. |

| | |
|---|---|
| 1 | Le pays remplit les conditions minimales de l'indicateur ; il est possible que les forces sociales ne s'opposent pas à sa mise en œuvre mais que l'environnement commercial ne le soutienne pas et que le gouvernement ou les institutions professionnelles ne soutiennent pas le changement de manière active et complète. |
| 2 | Le pays a commencé à remplir certains aspects de l'indicateur, mais la progression est peut-être trop récente pour être évaluée ou dépend largement du gouvernement ou des forces politiques actuels. |
| 3 | Le pays remplit certaines conditions de l'indicateur, et la mise en œuvre de l'indicateur et/ou un changement de gouvernement est en place pour plusieurs années indiquant ainsi une viabilité probable. |
| 4 | Oui, le pays remplit les conditions de l'indicateur ; a conservé son statut malgré de multiples changements de gouvernement, des fluctuations économiques, des modifications des opinions publiques et/ou des différentes conventions sociales. |

Selon la méthodologie, les notes peuvent être données en nombres entiers (0 ; 1 ; 2 ; 3 ou 4) ou en nombres décimaux (0,5 ; 1,5 ; 2,5 ou 3,5). La fixation des points entre zéro (0) et quatre (4) traduit une échelle d'appréciation de l'Indice de la liberté de la presse en fonction de la situation qui prévaut dans le pays. Une échelle de notation est établie pour déterminer la situation réelle des médias de l'année étudiée. Elle est subdivisée en situations-types résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Situations-types de l'évaluation

| <i>Échelle de notation</i> | <i>Situation correspondante</i> |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Entre 3 et 4 | Situation très bonne |
| Entre 2 et 3 | Situation plutôt bonne |
| Entre 1 et 2 | Situation à problèmes spécifiques |
| Entre 0 et 1 | Situation difficile |

III. Présentation, analyse et interprétation des résultats

1. Les résultats globaux

L'appréciation des experts nationaux de l'état de la liberté de la presse de l'année 2023 au Burkina Faso est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4: Moyenne des objectifs

| N° | Objectifs | Moyenne 2023 |
|----------------------------|---|--------------|
| 1 | Les normes juridiques et sociales protègent et favorisent la liberté d'expression et de la presse ainsi que l'accès aux informations publiques au Burkina | 1,76 |
| 2 | Le journalisme satisfait aux normes de qualité professionnelle | 1,84 |
| 3 | Il existe une diversité de médias qui offrent aux citoyens des informations objectives, fiables et diversifiées | 2,00 |
| 4 | Les entreprises de presse sont bien gérées et viables permettant le renforcement de la liberté de la presse | 1,67 |
| 5 | Les institutions et organisations professionnelles des médias agissent pour les intérêts professionnels des médias | 2,51 |
| Moyenne globale de l'année | | 1,96 |

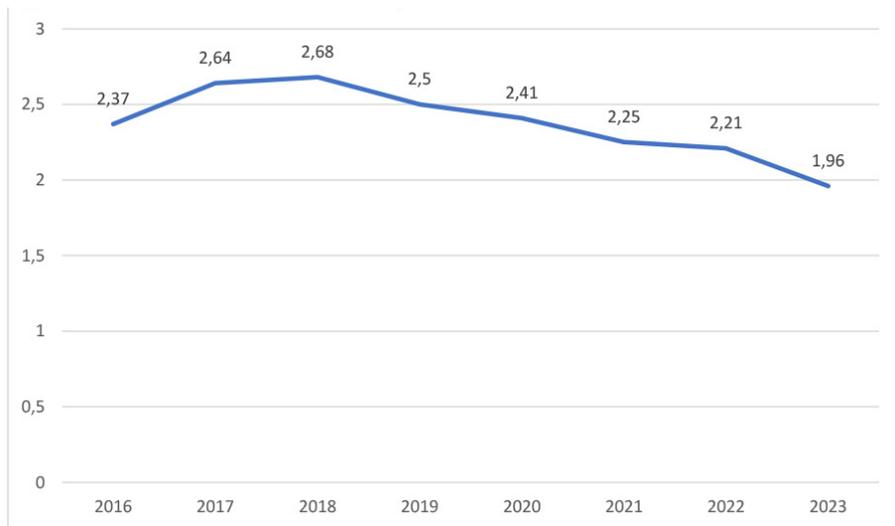
La moyenne générale de l'Indice de la liberté de la presse pour l'année 2023 est **1,96** sur 4 points. Cette note correspond à une **Situation à problèmes spécifiques** car située entre 1 et 2. Elle indique que le Burkina Faso remplit les conditions minimales d'exercice de la liberté de la presse. En 2023, quatre des cinq *objectifs*, notamment les *objectifs* 1, 2, 3 et 4, expriment cette réalité de Situation à problèmes spécifiques ; ils se situent dans la même échelle (entre 1 et 2). L'*objectif* 5 qui concerne l'action des institutions et organisations professionnelles des médias

pour les intérêts professionnels des médias obtient une note de **2,51** sur 4 points, signifiant que cet objectif est dans une « Situation plutôt bonne ».

La note de **1,96** voudrait dire que le Burkina Faso remplit les conditions minimales garantissant l'exercice de la liberté de la presse, mais des forces sociales s'opposent à sa mise en œuvre, l'environnement commercial ne la soutient pas et le gouvernement ou les institutions professionnelles ne soutiennent pas le changement de manière active et complète.

Une comparaison des moyennes annuelles de 2016 à 2023 montre une baisse progressive de l'Indice de la liberté de la presse à partir de 2018, comme l'indique le graphique ci-dessous.

Figure 1: Évolution de l'Indice de la liberté de la presse



Il émerge du graphique deux tendances : une tendance haussière de 2016 à 2018 avec les notes de 2,37 en 2016, 2,64 en 2017 et 2,68 en 2018 et une tendance baissière à partir de 2018 avec 2,50 en 2019, 2,41 en 2020, 2,25 en 2021, 2,21 en 2022 et 1,96 en 2023.

La note de 1,96 en 2023 illustre un recul sans précédent de la liberté de la presse au Burkina Faso. Depuis l'institution de l'ILP au Burkina Faso en 2016, c'est la première fois que le pays enregistre un score aussi bas, en dessous de la moyenne. Cette baisse de l'Indice de la liberté de la presse atteste de la dégradation continue des conditions et des contextes de production de l'information journalistique. En 2019, 2020, 2021 et 2022, la baisse est respectivement de 0,18 points, 0,09 points, 0,16 points et 0,04 points. Entre 2022 et 2023, on note une baisse de 0,25 points. C'est plus que la moitié des baisses cumulées des 4 années antérieures (0,25 points en 2023 contre 0,47 points cumulés pour les 4 années 2019, 2020, 2021 et 2022). Ce recul s'explique principalement par les raisons suivantes :

1.1. L'avènement du MPSR 2 au pouvoir (coup d'État de septembre 2022) et son corollaire de rétrécissement de l'espace civique.

L'arrivée du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR 2) au pouvoir a entraîné un changement radical dans la gouvernance du pays qui va définitivement quitter la sphère démocratique pour l'anocratie¹⁴. Dans cette nouvelle gouvernance, outre la lutte contre le terrorisme, le MPSR 2 va faire de la souveraineté et la refondation de l'Etat son cheval de bataille, ses sujets favoris auxquels il revient toujours et qui lui servent d'argument pour justifier ses actes. Dans sa narration, le pouvoir va définir des « ennemis » du peuple, des « apatrides », des « valets locaux de l'impérialisme », des « esclaves de salon » au service de leurs maîtres occidentaux, des « esprits malins » qui seront accusés d'être contre « la volonté du peuple ». Parmi ceux-ci se retrouvent les journalistes accusés de critiquer le MPSR 2, de « démoraliser » les troupes et de « faire l'apologie » du terrorisme ; les défenseurs des droits de l'Homme accusés de faire le jeu des « occidentaux » ; les hommes politiques accusés d'avoir mis le pays dans sa situation actuelle ; la France accusée de faire le jeu des terroristes.

14 Anocratie ou semi-démocratie est une forme de gouvernement définie comme étant en partie démocratie et en partie dictature, ou comme un « régime qui mélange des caractéristiques démocratiques et autocratiques ».

De façon concomitante, dans leurs discours les autorités soutiennent que la démocratie et les droits de l'Homme sont des inventions occidentales pour maintenir leur domination sur le reste du monde. Dans cette logique, toute personne qui demande la tenue d'élection, le respect des droits de l'Homme et la liberté d'expression devient un ennemi ; et les restrictions des libertés politiques, d'association, d'opinion et de presse deviennent un élément capital de la nouvelle gouvernance. La volonté de recadrage des médias et des journalistes s'est accrue avec des menaces non voilées. Cette situation a contribué à baisser la note de l'Indice de la liberté de la presse en 2023. La suspension des activités politiques et des Organisations de la société civile (OSC) a continué d'être un frein à l'accès aux sources d'informations par les journalistes, impactant ainsi négativement les contenus des médias. Il est devenu difficile pour les professionnels des médias d'avoir les acteurs politiques et les leaders d'OSC sur les antennes, les plateaux TV et dans les colonnes des journaux du fait de l'interdiction qui leur est faite d'exercer leurs activités. Même les intellectuels et experts techniques critiques refusent par peur.

1.2. Le difficile accès à l'information sécuritaire et institutionnelle

Comme en 2022, il a été difficile, pour les journalistes, d'avoir directement accès à l'information du front. Celles-ci sont produites par l'Armée et transmises aux médias pour diffusion. A l'exception de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina (RTB) qui a un journaliste embarqué avec les FDS et qui réalise des reportages sur le terrain des opérations. Dans les deux cas, il s'agit avant tout de mettre en relief les efforts fournis par les FDS dans la lutte contre le terrorisme et les revers subis par les groupes armés terroristes.

Dans leur stratégie de communication de guerre, les autorités ont choisi les médias publics, notamment la Radiodiffusion télévision (RTB) et l'Agence d'information du Burkina (AIB) pour relayer les nouvelles du front. Elles sont les seuls médias à avoir l'exclusivité de l'actualité sécuritaire, instaurant ainsi une iniquité dans le droit d'accès à l'information pour les journalistes des médias privés, les réduisant à la diffusion de communiqués de presse constitués essentiellement d'information institutionnelle.

1.3. Les menaces des groupes armés terroristes

Comme les années précédentes, en 2023, les groupes armés terroristes ont eu un impact négatif sur l'exercice de la liberté de la presse, particulièrement dans les zones où ils agissent fortement. Comme en 2022, des radios sont restées fermées dans certaines régions. Cette situation a contraint des médias, notamment des radios locales, à revoir leurs grilles des programmes et le contenu des émissions afin d'éviter des sujets comme l'éducation des filles, les bienfaits de l'école, l'égalité des genres, la santé reproductive, l'excision, l'autonomisation de la femme, qui sont des sujets rejetés par les groupes terroristes. Par ailleurs, dans certaines régions où agissent les terroristes, les journalistes ne peuvent plus être sur le terrain à la rencontre des sources d'information à cause du risque élevé pour leur sécurité.

1.4. La précarité de médias et de journalistes

La menace terroriste et la chape de plomb sur les médias et les journalistes ne sont pas les seuls goulots d'étranglement que connaît la liberté de presse au Burkina Faso. Une autre entrave à la liberté de la presse est relative à la situation économique de la plupart des médias. Leur situation financière déjà fragile en situation normale s'est aggravée avec la réduction des activités de certaines ONG de développement sur le terrain pour cause d'insécurité et dans une moindre mesure à cause de la suspension, par le gouvernement, des activités politiques. Les activités de ces organisations constituent des sources de recettes pour les médias qui les couvrent. A cela on peut ajouter la dette publique à la presse privée et dont le non-paiement est considéré par de nombreux observateurs comme « une forme de censure ». Pour de nombreux promoteurs de médias privés, même la subvention de l'Etat à la presse privée n'arrive pas à combler le manque provoqué par le non-paiement de la dette publique. Dans le même temps, la couverture des activités institutionnelles ou de développement s'est raréfiée, car beaucoup d'ONG ont quitté les provinces pour cause d'insécurité, réduisant encore plus les demandes de reportages facturés qui sont pourtant une entrée de recettes considérable pour les organes de presse. Cette situation fragilise encore plus les médias qui perdent l'essentiel de leurs sources de financement. Elle les pousse ainsi dans une précarité qui déteint sur la qualité de l'information.

De manière spécifique, que peut-on retenir de chacun des cinq *objectifs*?

- **Objectif 1 : Avec la note de 1,76, l'objectif 1) montre que les normes juridiques et sociales ne protègent pas et ne favorisent pas la liberté d'expression et de la presse. Elles n'offrent pas l'accès aux informations publiques au Burkina car la situation y relative connaît des problèmes spécifiques.** Même si la Constitution du 2 juin 1991 garantit en son article 8 les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information, si la loi n° 057-2015 /CNT portant régime juridique de la presse écrite, la loi n° 058-2015 /CNT portant régime juridique de la presse en ligne et la loi n° 059-2015 /CNT portant régime juridique de l'audiovisuel sont libérales et reconnaissent la liberté d'expression et de la presse, la réalité sur le terrain se présente autrement. La loi n°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs n'a toujours pas de décret d'application. Le décret instituant la mobilisation générale et la mise en garde pris le 18 avril 2023 et qui donne à l'Etat tous les moyens nécessaires dans la lutte contre le terrorisme est perçu par les journalistes et les défenseurs de la liberté d'expression comme une épée de Damoclès, un danger susceptible de les amener à être enrôlés dans l'Armée comme volontaire pour la défense de la partie (VDP) et conduits au front. Le 29 mars 2024, cette disposition a été prolongée de 12 mois. Dans le même temps, l'accès à l'information sécuritaire reste toujours difficilement accessible par les journalistes qui sont continuellement menacés par les soutiens inconditionnels du pouvoir en place sans que la justice ne puisse intervenir.

- **Objectif 2 : Le journalisme pratiqué satisfait aux normes de qualité professionnelle.** La moyenne annuelle de cet *objectif* est **1,84, signifiant que la situation connaît des problèmes spécifiques.** Autrement dit, le journalisme ne satisfait pas toujours aux normes de qualité professionnelle. La situation actuelle décrite au niveau de l'objectif 2 a pour conséquence que le journalisme au Burkina Faso est actuellement dominé par le journalisme de communication¹⁵ qui souvent finit par lasser le public. C'est ainsi que le 29 janvier 2024, des

15 Le journalisme de communication est un paradigme promu en 1996 par les universitaires québécois Jean Charron et Jean de Bonville. Il se définit comme celui qui remplacerait peu à peu un journalisme d'information.

populations de Ouahigouya, chef-lieu de la province du Yatenga et de la région du Nord ont saccagé les locaux de la RTB2 Nord, prenant même en otage une équipe de reportage. Les protestataires étaient venus exiger que la chaîne publique couvre leur manifestation pour réclamer plus de sécurité. À la suite de ce saccage, les OPM, en date du 11 février 2024, on fait la déclaration suivante :

« Nous l'avons toujours rappelé et dénoncé, les actes d'hostilité des populations contre les médias publics sont la résultante de l'immixtion grossière des autorités dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Pour prévenir ces genres d'actes, les gouvernements doivent laisser les médias publics travailler en toute indépendance et c'est à cela que nous invitons le gouvernement de Transition du Capitaine Ibrahim Traoré. »¹⁶

Cette nouvelle donne vient s'ajouter à une situation dominée par la facturation systématique des reportages, les salaires bas, la corruption, la précarité des journalistes causée par la non-application de la convention collective par la plupart des patrons des médias et qui altèrent la qualité des productions journalistiques. Avec les réseaux sociaux numériques, on assiste à une course dans certains médias, rendant les contenus journalistiques peu professionnels, vides de traitement donnant au finish un discours médiatique monocolore par moments.

- **Objectif 3 : Il existe une diversité de médias qui offrent aux citoyens des informations objectives et fiables.** Avec une note annuelle de **2,00**, cette note signale une **situation à problèmes spécifiques** indiquant que même si le paysage médiatique burkinabè est diversifié, il n'offre pas aux citoyens des informations objectives et fiables. Non seulement l'accès des citoyens aux médias internationaux est restreint avec la suspension de la plupart des médias étrangers, mais les médias nationaux n'offrent pas une diversité de contenu aux citoyens et ne traitent pas de sujets touchant à certains domaines de l'univers social comme la politique nationale, la sécurité nationale, la politique étrangère, la cohésion nationale, etc. Ces organes ne couvrent plus la totalité du pays de fait de l'insécurité liée au terrorisme, mais se concentrent dans les grandes villes, comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

16 <https://lefaso.net/spip.php?article127953>

- **Objectif 4 : Les entreprises de presse sont bien gérées et viables permettant le renforcement de la liberté de la presse.** La note de cet *objectif* est **1,67**. Elle signifie que la gestion et la viabilité des entreprises de presse est dans une **situation à problèmes spécifiques**. Plusieurs raisons expliquent cette situation. Certains promoteurs créent leur média sans une bonne préparation (pas d'étude de marché, pas de business plan, pas de plan de carrière pour le personnel recruté, etc.). A cela s'ajoute le fait que certains médias ne sont pas bien gérés car ne disposant pas d'administration claire et organisée. En outre, peu d'organes de presse fonctionnent sur la base d'un modèle économique planifié et viable. A cela s'ajoute le fait que les recettes qui proviennent majoritairement des annonces publicitaires et des couvertures payantes se sont raréfiées en 2023 du fait de la crise sécuritaire qui a mis en veille les activités des partis politiques et des organisations de la société civile. Quant aux journaux d'investigation, ils sont de plus en plus considérés comme des médias d'opposition et exclus du marché de la publicité étatique.
- **Objectif 5 : Les institutions et organisations professionnelles des médias agissent pour les intérêts professionnels des médias.** Cet *objectif* enregistre la plus forte moyenne : **2,51/4** et traduit une « **situation plutôt bonne** ». Cette situation est soutenue par le dynamisme des organisations professionnelles des médias (OPM) qui, malgré la situation difficile pour la liberté de la presse, défendent les intérêts matériels et moraux de leurs membres et le droit du public à l'information. Dans cette situation de crise, elles continuent de leur offrir des cadres de renforcement de leurs capacités, concourant fortement à l'existence d'une presse professionnelle au Burkina Faso. Parallèlement, elles ne cessent de dénoncer les violations de la liberté de la et d'interpeller les autorités au pouvoir chaque fois qu'un journaliste ou un média est l'objet de menace.

2. Les résultats par objectif

2.1. Objectif 1 : Normes juridiques, protection de la liberté de la presse et accès aux informations publiques

L'objectif 1 vise à vérifier le postulat selon lequel les normes juridiques et sociales protègent et favorisent la liberté d'expression et de la presse ainsi que l'accès aux informations publiques au Burkina Faso. Les indicateurs sur la base desquels le panel des experts a travaillé pour parvenir à sa note sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 1

| N° | INDICATEURS | MOYENNE 20 |
|----------------------------------|---|------------|
| 1 | La législation qui protège la liberté d'expression et de presse existe et est appliquée | 1,53 |
| 2 | La reconnaissance officielle des médias est équitable, concurrentielle et apolitique | 2,50 |
| 3 | Le régime fiscal est favorable au développement des entreprises de presse | 1,89 |
| 4 | Les actes criminels contre les professionnels des médias sont poursuivis de manière vigoureuse et la fréquence de ces actes est réduite | 1,06 |
| 5 | La loi protège l'indépendance éditoriale des médias d'Etat ou publics | 1,53 |
| 6 | Le libellé diffamatoire est une question de droit civil, les fonctionnaires publics sont censés se conformer à un modèle de valeurs plus exigeant et la partie civile apporte la preuve de la fausseté et de l'intention de nuire | 1,72 |
| 7 | Les informations publiques sont facilement accessibles, le droit d'accès à l'information s'applique aussi bien aux médias qu'aux journalistes et aux citoyens. | 1,06 |
| 8 | L'accès des médias aux sources d'informations locales et internationales et l'usage qu'ils en font n'est pas restreint par la loi | 1,53 |
| 9 | L'entrée dans la profession journalistique est libre et le gouvernement n'impose aucune licence, restriction ou droits spéciaux pour les journalistes | 3,03 |
| Moyenne générale de l'objectif 1 | | 1,76 |

Au cours de l'année 2023, l'objectif 1 obtient la note de **1,76/4**. En rappel, cela veut dire que les normes juridiques et sociales qui protègent et favorisent la liberté d'expression et de la presse ainsi que l'accès aux informations publiques ne sont ni **très bonnes** ni **plutôt bonnes** ni **difficiles**, mais **problématiques**. Des efforts doivent encore être consentis pour amener cet objectif à une situation **très bonne**. À la lumière des

moyennes générales attribuées aux *indicateurs*, deux situations-types se dégagent :

- Les indicateurs 1, 3, 4, 5, 7 et 8 expriment une **situation à problèmes spécifiques** avec respectivement pour scores, **1,53 ; 1,89 ; 1,06 ; 1,53 ; 1,72 ; 1,06 ; 1,53**. Les problèmes qui sont mis en évidence et qui expliquent cette situation à problèmes spécifiques sont :

- ✓ **Pour l'indicateur 1 (la législation)** : Bien que les normes juridiques et sociales existent pour garantir la liberté de presse et protéger les journalistes, dans les faits ces dispositions ne sont pas respectées par les autorités. Pis, la lutte contre le terrorisme a donné lieu à de nouvelles dispositions réglementaires pour restreindre la liberté de presse.
- ✓ **Pour l'indicateur 3 (le régime fiscal)** : Comme toute entreprise, les entreprises de presse burkinabè sont soumises à l'impôt forfaitaire obligatoire. Le paiement de cet impôt est même une condition obligatoire pour soumissionner à un marché public. Début juin 2023 le bimensuel d'investigation *l'Événement* a été fermé une semaine durant (2-9 juin) par les autorités pour contentieux fiscal lié au non-paiement des impôts. Depuis des années, les patrons de presse plaident pour un régime fiscal spécifique. Mais l'État reste muet sur la question, et d'autres médias pourraient subir le même sort que *l'Événement*.
- ✓ **Pour l'indicateur 4 (la sécurité des journalistes)** : La crise multidimensionnelle à laquelle est confrontée le Burkina Faso a négativement déteint sur la sécurité globale des journalistes dont certains et leurs médias ont été l'objet de discours violents et haineux en 2023. Formulés par les groupes terroristes qui s'en prennent aux journalistes des radios locales dans les zones sous leur contrôle, ces messages haineux n'épargnent pas non plus l'ensemble des professionnels de l'information, dont les plus représentatifs sont dans la capitale et les principales villes du pays. En effet, se prévalant d'être des citoyens inconditionnels des pouvoirs publics dont ils se font le relais

de narratifs critiques sur les journalistes, des citoyens exercent des menaces diverses sur les professionnels des médias, allant de fois à souhaiter leur mort.

- ✓ **Pour l'indicateur 5 (l'indépendance des médias d'État)** : En 2023, l'indépendance des médias a été rudement restreinte. Pour les autorités qui mettent en œuvre une « stratégie de communication de guerre », le rôle des médias est « d'accompagner » le gouvernement dans la lutte contre le terrorisme. Toute critique qui met en doute les propos officiels sont condamnés. La vérité dans ces conditions se limite au discours officiel. Dans ce contexte, les médias d'Etat (Sidwaya, l'AIB et la RTB) seront mis fortement à contribution pour l'opérationnalisation de cette stratégie de guerre. La RTB va même innover en créant une rubrique dans le JT de 20h appelée *Les échos du front* dans laquelle un journaliste commente les bombardements des positions terroristes par les drones. Elle va aussi réaliser des grands reportages avec un journaliste embarqué par les FDS avec, le plus souvent, un récit de terrain très coloré.

- ✓ **Pour l'indicateur 7 (l'accès à l'information publique et aux documents administratifs)** : L'accès à l'information publique a été difficile en 2023. Non seulement aucun décret d'application de la loi n°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs n'a été pris, mais la lutte contre le terrorisme a servi de prétexte pour empêcher l'accès à l'information aux journalistes. Et beaucoup de fonctionnaires qui craignent le décret sur la mobilisation générale refusent de s'exprimer devant les journalistes.

- ✓ **Pour l'indicateur 8 (l'accès des médias aux sources d'information locales et internationales)** : En 2023, une bonne partie du pays est restée sous l'emprise des terroristes. D'autres zones sont toujours des zones d'intérêt militaire et interdiction est faite aux citoyens, y compris aux journalistes, de s'y rendre.

- L'indicateur 2 indique une **situation plutôt bonne** avec une note de **2,50** signifiant que « *la reconnaissance officielle des médias est équitable, concurrentielle et apolitique* »
- L'indicateur 9 donne une situation **très bonne** avec une note de **3,03** montrant que "l'entrée dans la profession journalistique est libre et le gouvernement n'impose aucune licence, restriction ou droits spéciaux pour les journalistes".

2.2. Objectif 2 : un journalisme satisfaisant aux normes de qualité professionnelle

L'objectif 2 avec une moyenne de **1,84** indique que le journalisme pratiqué au Burkina Faso ne satisfait pas aux normes de qualité professionnelle. Les indicateurs sur lesquels ont travaillé les experts pour lui attribuer cette note sont repris dans le tableau ci-après :

Tableau 6: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 2

| N° | INDICATEURS | MOYENNE 2023 |
|----|--|--------------|
| 1 | Le traitement de l'information est équitable, objectif et bien documenté | 2,17 |
| 2 | Les journalistes respectent des normes éthiques et déontologiques acceptées et reconnues | 2,08 |
| 3 | Les journalistes et les responsables des médias ne pratiquent pas l'autocensure | 1,28 |
| 4 | Les journalistes abordent les événements et les questions-clés dans leur travail | 1,28 |
| 5 | Le niveau des salaires des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager toute corruption et ne pas perdre le personnel qualifié | 1,17 |
| 6 | Les émissions de divertissement n'éclipsent pas les émissions d'actualité et d'information. | 2,14 |
| 7 | Les installations et l'équipement de collecte, de production et de diffusion des informations d'actualité sont modernes et efficaces | 2,25 |
| 8 | Les productions et les articles spécialisés et de qualité existent (enquêtes, domaine économique/commercial, local, politique) | 2,33 |
| | Moyenne générale de l'objectif 2 | 1,84 |

Avec une moyenne générale de 1,84/ 4, les experts concluent, pour cet *objectif*, que la **situation** connaît des **problèmes spécifiques** qui entravent une pratique journalistique professionnelle qui satisfasse aux normes de qualité professionnelle respectant l'éthique et la déontologie. Les experts retiennent deux situations :

- Avec les scores respectifs 2,17 ; 2,08 ; 2,14 ; 2,25 ; 2,33 les *indicateurs* 1, 2, 6, 7 et 8 sont dans une **situation plutôt bonne** montrant que les conditions minimales sont réunies pour la pratique d'un journalisme répondant aux normes de qualité professionnelle au Burkina Faso.
- En revanche, les indicateurs 3, 4 et 5 sont dans une **situation à problèmes spécifiques** avec les notes respectives de 1,28 ; 1,28 ; 1,17. Les facteurs explicatifs de cette situation à problèmes spécifiques sont

✓ **Pour l'indicateur 3 (la pratique de l'autocensure) :** l'année 2023 a été une année pénible pour les médias et les journalistes. La situation sécuritaire, la stigmatisation des journalistes, les conséquences de la révision du code pénal en 2019 et le décret de mobilisation générale ont poussé les médias et les journalistes à l'autocensure.

✓ **Pour l'indicateur 4 (les journalistes abordent les événements et les questions-clés dans leur travail) :** Le rejet de la démocratie au nom de la lutte contre le terrorisme et le contrôle de certaines zones du pays par les terroristes ont eu raison de certaines émissions, notamment des émissions d'expression directe et interactives. Les journalistes, par peur, évitent les sujet ou thèmes qui fâchent, les considérant comme tabou. Il s'agit des questions liées à la stratégie de lutte contre le terrorisme, la question des droits de l'homme, les arrestations extrajudiciaires et les enlèvements des personnes qui critiquent le pouvoir.

✓ **Pour l'indicateur 5 (le traitement salarial des journalistes) :** La question du traitement salarial revient chaque année et constitue un problème structurel.

La convention collective adoptée en 2021 n'étant pas contraignante pour les patrons de presse, très peu la mettent en pratique. Cette situation montre la précarité des journalistes burkinabè. Non seulement les salaires sont bas, mais ils ne sont pas réguliers dans certains médias, favorisant ainsi la corruption, l'instabilité des journalistes dans les rédactions.

2.3. Objectif 3 : Offre médiatique diversifiée, informations objectives et fiables

L'objectif 3 vise à vérifier l'hypothèse qu'il existe au Burkina Faso une diversité de médias qui offrent aux citoyens des informations objectives et fiables. Les indicateurs de mesure de cet indice sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 3

| N° | INDICATEURS | MOYENNE 2023 |
|---|---|--------------|
| 1 | La pluralité des médias d'informations privés et publics (par ex. Presse écrite, parlée, Internet, téléphonie mobile) existe et offre une diversité de points de vue | 2,39 |
| 2 | L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas limité par la loi, la condition économique ou par d'autres moyens | 1,56 |
| 3 | Les médias publics ou d'État sont apolitiques et reflètent les opinions de l'éventail politique et servent l'intérêt général. | 1,08 |
| 4 | Les agences de presse indépendantes collectent et distribuent les informations pour les médias | 1,39 |
| 5 | Les médias privés produisent leurs propres informations/articles | 2,25 |
| 6 | La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs d'évaluer l'objectivité des informations d'actualité diffusées ; la propriété des médias n'est pas concentrée entre les mains de quelques groupes | 2,14 |
| 7 | Une diversité d'intérêts sociaux est reflétée et représentée dans les médias, y compris ceux en langues nationales | 2,61 |
| 8 | Les médias fournissent des informations d'actualité sur des questions locales, nationales et internationales | 2,61 |
| Moyenne générale de l'objectif 3 | | 2,00 |

La moyenne générale de l'*objectif* 3 est 2,00. Cela signifie que les conditions ne sont réunies pour qu'il existe au Burkina Faso une diversité de médias offrant aux citoyens des informations objectives et fiables. Trois situations-types se dégagent de cet *objectif* :

- **Les indicateurs 2, 3 et 4** avec des scores respectifs 1,56 ; 1,08 et 1,39 présentent une **situation à problèmes spécifiques** qui se justifie par le fait que l'accès des citoyens aux médias internationaux est limité par le gouvernement et le CSC. Les médias publics ou d'Etat ne reflètent pas les opinions de l'éventail politique et ne servent pas toujours l'intérêt général. Il n'existe pas d'agence de presse indépendante qui collecte et distribue les informations pour les médias.
- **Les indicateurs 1, 5, 6, 7 et 8**, avec les scores respectifs 2,39 ; 2,25 ; 2,14 ; 2,61 ; 2,61 représentent une situation plutôt bonne. Cela veut dire que les conditions minimales y relatives existent pour l'exercice de la liberté de la presse. Autrement dit, les médias privés arrivent à produire leurs propres informations/articles; il existe une transparence de la propriété des médias qui permet aux consommateurs d'évaluer l'objectivité des informations d'actualité diffusées; la propriété des médias n'est pas concentrée entre les mains de quelques groupes; il existe une diversité d'intérêts sociaux qui est reflétée et représentée dans les médias, y compris ceux en langues nationales; les médias fournissent des informations d'actualité sur des questions locales, nationales et internationales.

2.4. Objectif 4 : Gestion et viabilité des entreprises de presse

L'*objectif* 4 postule que les entreprises de presse sont bien gérées et viables permettant le renforcement de la liberté de la presse. Les indicateurs de mesure de cet *objectif* sont présentés dans le tableau ci-après.

| N° | INDICATEURS | MOYENNE 2023 |
|----------------------------------|---|--------------|
| 1 | Les entreprises de presse sont rentables et indépendantes | 1,39 |
| 2 | Les médias reçoivent des revenus de multiples sources | 1,97 |
| 3 | Les agences de publicité et les entreprises associées soutiennent un marché de la publicité | 2,03 |
| 4 | L'espace et le temps réservés à la publicité s'alignent sur des normes acceptées | 1,67 |
| 5 | Les subventions du gouvernement et les annonces publicitaires sont attribuées équitablement, dans le respect de la loi, ne sapent pas l'indépendance éditoriale et ne déséquilibrent pas le marché | 1,69 |
| 6 | L'indice d'audience, les chiffres de tirage et les statistiques d'Internet sont produits de manière fiable et indépendante | 1,53 |
| 7 | Des études de marché et d'audience sont utilisées pour établir des plans stratégiques, améliorer les recettes de publicité et personnaliser le produit médiatique selon les besoins et intérêts du public | 1,42 |
| Moyenne générale de l'objectif 4 | | 1,67 |

Tableau 8: Moyenne des indicateurs de l'objectif 4

L'*objectif 4* enregistre une moyenne générale de **1,67 / 4**, montrant que la gestion et la viabilité des entreprises de presse sont dans une **situation à problèmes spécifiques**. Le véritable problème des médias burkinabè concerne la viabilité économique. Deux tendances se dégagent de cet *objectif* :

- Une **situation plutôt bonne** à l'*indicateurs 3* qui obtient la même moyenne de **2,03/4** qui soutient que les agences de publicité et les entreprises associées soutiennent le marché de la publicité.
- Une **situation à problèmes spécifiques** aux autres *indicateurs*. Cette situation à problèmes spécifiques s'explique :
 - ✓ **Pour l'indicateur 1 (la rentabilité et l'indépendance des entreprises de presse)**, la note de **1,39** indique que les entreprises de presse ne sont pas rentables et indépendantes. Elles ont perdu les recettes liées à la couverture des activités des partis politiques, des associations de la société civile et des ONG qui interviennent dans les différentes provinces et qui, pour des raisons de sécurité, ont suspendu leurs activités dans certaines localités.

- ✓ **Pour l'indicateur 2 (Les médias reçoivent des revenus de multiples sources)** la note de 1,96 indique que les médias ne reçoivent pas de revenus de multiples sources justement à cause de la situation décrite précédemment. Les pertes ne sont malheureusement pas compensées par la subvention annuelle de 400 millions de FCFA que l'Etat accorde à la presse privée afin de compenser certains coûts de production des médias.
- ✓ **Pour l'indicateur 4** (l'espace et le temps réservés à la publicité s'alignent sur des normes acceptées). Même si de plus en plus les annonceurs ne passent plus directement par les médias pour diffuser leurs annonces mais par des régies, les experts constatent qu'en 2023, l'espace et le temps réservés à la publicité ne s'alignent sur des normes acceptées.
- ✓ **Pour l'indicateur 5** (Les subventions du gouvernement et les annonces publicitaires sont attribuées équitablement, dans le respect de la loi, ne sapent pas l'indépendance éditoriale et ne déséquilibrent pas le marché) cet indicateur reçoit 1,69/4. Cette mauvaise note est essentiellement due au fait que la distribution des annonces publicitaires ne se fait pas de façon équitable dans le respect de la loi, sape l'indépendance éditoriale et déséquilibre le marché. Les médias d'investigation considérés comme des médias d'opposition sont totalement exclus du marché des annonces publicitaires de l'administration publique.
- ✓ **Pour l'indicateur 6** (études fiables et indépendantes sur l'indice d'audience, le tirage et les statistiques d'Internet), le panel des experts constate qu'en 2023, il n'y a pas eu d'études d'audience médiatiques.
- ✓ **Pour l'indicateur 7** (Des études de marché et d'audience sont utilisées pour établir des plans stratégiques,

améliorer les recettes de publicité et personnaliser le produit médiatique selon les besoins et intérêts du public). Le panel des experts constate là également qu'en 2023, il n'y a pas eu d'études d'audience médiatiques.

2.5. Objectif 5 : Préservation et défense des intérêts professionnels des médias par les organisations professionnelles

Cet *objectif* est consacré à la mesure de l'indice relatif à la préservation et à la défense des intérêts professionnels des médias par les associations et ONG intervenant dans le secteur. Les indicateurs qui ont permis de vérifier cette hypothèse sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9: Moyennes des indicateurs et de l'objectif 5

| N° | INDICATEURS | MOYENNE 2023 |
|---|---|--------------|
| 1 | Les associations patronales représentent les intérêts des propriétaires et des directeurs des médias et offrent des services à leurs membres | 2,42 |
| 2 | Les associations professionnelles œuvrent pour protéger les droits des journalistes et faire avancer la qualité du journalisme | 2,56 |
| 3 | Des ONG soutiennent la liberté de parole et les médias indépendants | 2,72 |
| 4 | Des écoles de journalisme de qualité existent et offrent une formation pratique importante | 2,39 |
| 5 | La formation à court terme et les institutions et programmes de formation en milieu de travail permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou d'acquérir de nouvelles compétences | 2,56 |
| 6 | Les sources d'acquisition de matériel technique, papier journal et les imprimeries sont apolitiques, sans monopole et non limitées | 2,39 |
| 7 | Les canaux de diffusion (par ex. La télévision par câble et satellite, TNT, l'internet, la téléphonie mobile) sont apolitiques, sans monopole et sans restriction | 2,39 |
| 8 | L'infrastructure des technologies de l'information et de la communication répond aux besoins des médias et des citoyens de manière satisfaisante | 2,64 |
| Moyenne générale de l'objectif 5 | | 2,51 |

La note attribuée à cet *objectif* est **2,51** /4. Tous les indicateurs de cet *objectif* sont à une **situation plutôt bonne**. Les panélistes sont tous d'accord pour dire que les organisations professionnelles des médias défendent les intérêts matériels et moraux des journalistes et assimilés. Ils notent que les associations et les organisations non gouvernementales (ONG) agissant en faveur des médias, protègent les droits des journalistes et encouragent le professionnalisme à travers des formations pour les journalistes et l'interpellation des pouvoirs publics quand les droits des travailleurs et la liberté de la presse sont remis en cause. En plus des efforts des ONG agissant en faveur des médias, les experts notent également que l'acquisition de matériel technique et de consommable ne sont pas soumis à un régime de monopole, est apolitique et non limitée. De la même manière, les canaux de diffusion sont apolitiques, sans monopole et sans restriction.

2.6. Classement des moyennes des 5 objectifs

Un classement des moyennes des 5 *objectifs* donne les résultats suivants :

Tableau 10 : Classement des moyennes des 5 objectifs

| Rang | Objectif | Moyenne |
|-----------------|---|---------|
| 1 ^{er} | Objectif 5 : Les institutions et organisations professionnelles des médias agissent pour les intérêts professionnels des médias | 2,51 |
| 2 ^e | Objectif 3 : Il existe une diversité de médias qui offrent aux citoyens des informations objectives et fiables | 2,00 |
| 3 ^e | Objectif 2 : Le journalisme satisfait aux normes de qualité professionnelle | 1,84 |
| 4 ^e | Objectif 1 : Les normes juridiques et sociales protègent et favorisent la liberté d'expression et de la presse ainsi que l'accès aux informations publiques | 1,76 |
| 5 ^e | Objectif 4 : Les entreprises de presse sont bien gérées et viables permettant le renforcement de la liberté de la presse | 1,46 |

Un des cinq *objectifs* (l'objectif 5) a une moyenne supérieure au moins à 2/4 témoignant d'une **situation plutôt bonne**. Cette situation plutôt bonne signifie que malgré la situation difficile pour les journalistes et les médias, les institutions et organisations professionnelles des médias continuent de travailler pour défendre au mieux les intérêts professionnels des journalistes et des entreprises de presse burkinabè.

Le fait qu'aucun objectif n'ait obtenu une moyenne d'au moins 3/4 montre que la pratique journaliste au Burkina Faso rencontre de nombreux obstacles et que les journalistes et leurs médias ne sont pas dans une position confortable leur permettant de pratiquer un journalisme professionnel à tous les niveaux. Plusieurs obstacles se dressent : management, gestion, finance, pratique professionnelle, sécurité sociale et physique des hommes et femmes des médias. Mais, de tous ces problèmes, la gestion et la viabilité économique reste les plus préoccupants, avec une moyenne de **1,46**. La situation s'est même dégradée par rapport à 2022 où la moyenne était à **1,92/4**. C'est donc dire que la précarité est endémique.

2.7. Objectif 6 : Genre et médias

Cet *objectif* n'est pas pris en compte dans la moyenne générale sur l'Indice de la liberté de la presse. Cependant il fait l'objet d'une attention particulière pour le CNP-NZ et de la DW Akademie pour mesurer l'indice relatif à la promotion des droits des femmes, de leur place et de leur rôle dans les médias. Il cherche à vérifier le postulat qu'il n'existe pas de stéréotypes sexués qui confinent la femme à des rôles et à des positions de second plan dans les médias. Les indicateurs de mesure de cet *objectif* sont repris dans le tableau ci-après :

Tableau 11: Moyenne des indicateurs et de l'objectif 6

| N° | Indicateurs | Moyenne 2023 |
|----------------------------------|--|--------------|
| 1 | Les femmes occupent des positions de responsabilité dans les médias | 2,36 |
| 2 | Le journalisme est compatible avec le statut social de la femme | 2,50 |
| 3 | Dans les médias, les femmes s'intéressent aux métiers techniques, aux sujets politiques, économiques et sportifs | 2,19 |
| 4 | Les femmes ne sont victimes ni de harcèlement ni de discrimination | 2,03 |
| 5 | L'utilisation de l'image des femmes dans les médias est équitable et respecte le genre | 1,97 |
| Moyenne générale de l'objectif 6 | | 2,21 |

La moyenne générale de cet objectif est 2,21/4 signifiant une situation plutôt bonne. Les indicateurs de cet objectif sont dans la même situation que l'objectif général. Ils sont l'expression d'un progrès illustré par le fait que de plus en plus, les femmes occupent des positions à responsabilité dans les médias et s'intéressent aux métiers techniques, aux sujets politiques, économiques et sportifs. Cela montre qu'au Burkina Faso, le journalisme est compatible avec le statut social de la femme. Du reste, les différentes formations en "médias et genre" ont contribué à briser les barrières.

Toutefois, l'indicateur 4 de cet objectif montre une moyenne de 1,97 et constitue un recul par rapport à 2022 qui avait une moyenne de 2,18 ; traduisant ainsi une nette régression. Cette situation pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs : le débat né des déclarations du Premier ministre Apollinaire Joachimson Kyelem de Tambèla qui, prononçant sa Déclaration de politique générale à l'Assemblée législative de la transition le samedi 19 novembre 2022, a laissé entendre, sur la question de la parité en politique, que les femmes ne sont pas suffisamment engagées¹⁷.

A cela, s'ajoute le fait que l'image des femmes dans les médias souffre également du reniement démocratique que connaît le Burkina Faso. La dégradation générale de la situation a déteint aussi sur la représentation

17 [Propos du Premier ministre sur l'insuffisance de l'engagement des femmes : Véridiques à bien des égards, mais avec une part de responsabilité de la société et surtout des hommes - leFaso.net](#)

des femmes dans les médias. En effet, la remise en cause du modèle démocratique comme mode de gouvernance s’est accompagnée d’une critique vive des droits humains, donc de l’égalité genre, perçus comme étant des valeurs occidentales et extérieures à la culture burkinabè.

3. Comparaison des résultats de notation de 2016 à 2023

Une comparaison des moyennes nationales de 2016 à 2023 donne les résultats ci-après :

Tableau 12: Comparaison des résultats de notation de 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017 et 2016

| Objectifs | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Protection et maintien de la liberté d’expression et de la presse (1) | 1,76 | 2,02 | 2,34 | 2,28 | 2,47 | 2,90 | 2,86 | 2,65 |
| Promotion d’un journalisme professionnel satisfaisant aux normes de qualité (2) | 1,84 | 2,10 | 2,13 | 2,38 | 2,35 | 2,57 | 2,53 | 2,37 |
| Offre d’informations objectives, fiables et diversifiées aux citoyens (3) | 2,00 | 2,40 | 2,41 | 2,68 | 2,70 | 2,81 | 2,88 | 2,32 |
| Gestion et viabilité économique des entreprises de presse (4) | 1,67 | 1,92 | 1,88 | 2,01 | 2,11 | 2,28 | 2,20 | 2,00 |
| Préservation et défense des intérêts professionnels des médias (5) | 2,51 | 2,64 | 2,50 | 2,71 | 2,86 | 2,84 | 2,75 | 2,51 |
| Moyenne globale de l’année | 1,96 | 2,21 | 2,25 | 2,41 | 2,50 | 2,68 | 2,64 | 2,37 |

Un constat s’impose à la lecture du tableau : avec une moyenne générale de 1,96 en 2023, c’est la première fois depuis que l’Indice de la liberté de la presse est calculé au Burkina Faso, que celui-ci passe en dessous de la moyenne. Alors que depuis 2016 la moyenne générale indiquait une situation plutôt bonne, en 2023 l’ILP indique une situation à problèmes spécifiques. Seul l’objectif 5 (Préservation et défense des intérêts professionnels des médias) connaît une situation plutôt bonne.

La dégradation de la moyenne générale s’explique par la situation actuelle du pays où au nom de la lutte contre le terrorisme, les autorités ont non seulement pris des dispositions réglementaires et tiennent aussi des discours de nature liberticide. Toutefois, la moyenne de l’objectif 5

montre que les associations professionnelles de médias constituent un rempart efficace qui protège et renforce les capacités de la profession afin qu'elle reste professionnelle dans ces moments difficiles. Depuis 2016, c'est le seul objectif qui reste constant dans une **situation plutôt bonne**. Tous les autres objectifs enregistrent une variation entre **situation plutôt bonne** et situation **à problèmes spécifiques** avec une forte variation négative en 2023 où 4 objectifs sur 5 sont dans une **situation à problèmes spécifiques**. Les années où l'on a assisté à une forte dégradation sont 2021 et 2022 avec respectivement des moyennes de **1,88** et **1,92** concernant l'objectif 4 (Gestion et viabilité économique des entreprises de presse). En 2023, elle est tombée à **1,67**.

Cette détérioration progressive de l'économie des médias est le résultat d'un ensemble de facteurs dont les plus graves sont les actes liberticides du gouvernement, la menace sécuritaire, l'arrivée dans la profession de nouveaux acteurs sans formation initiale en entrepreneuriat et en management des médias et qui méconnaissent les règles de gestion d'une entreprise rentable. Nombreux sont les organes de presse qui disposent d'un business-plan ou qui ont été précédés d'une étude de marché.

3.1. Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 1

L'*objectif* 1 vise à vérifier s'il y a eu **une progression de la protection et du maintien de la liberté d'expression et de la presse**. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des notes des *indicateurs* de l'*objectif* 1 de 2016 à 2023 :

Tableau 13: : Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 1 de 2016 à 2023

| N° | Indicateur | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|----------------------------------|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1 | La législation qui protège la liberté d'expression et de presse existe et est appliquée | 1,53 | 2,00 | 2,50 | 2,52 | 2,50 | 2,92 | 3,12 | 2,95 |
| 2 | La reconnaissance officielle des médias est équitable, concurrentielle et apolitique | 2,50 | 2,79 | 2,90 | 2,81 | 3,05 | 3,25 | 3,03 | 3,24 |
| 3 | Le régime fiscal est favorable au développement des entreprises de presse | 1,89 | 1,85 | 1,95 | 1,81 | 2,08 | 2,64 | 2,65 | 2,16 |
| 4 | Les actes criminels contre les professionnels des médias sont poursuivis de manière vigoureuse | 1,06 | 1,35 | 1,90 | 1,50 | 2,16 | 2,97 | 2,71 | 2,50 |
| 5 | La loi protège l'indépendance éditoriale des médias d'État ou publics | 1,53 | 1,85 | 2,05 | 2,21 | 2,29 | 2,81 | 2,88 | 2,26 |
| 6 | La diffamation relève du droit civil, la partie civile apporte la preuve de la fausseté et de l'intention de nuire | 1,72 | 2,03 | 2,13 | 2,00 | 2,24 | 2,50 | 2,38 | 2,21 |
| 7 | Les informations publiques sont facilement accessibles, le droit d'accès à l'information s'applique aussi bien aux médias qu'aux journalistes et aux citoyens | 1,06 | 1,53 | 1,80 | 1,86 | 1,89 | 2,39 | 2,38 | 2,16 |
| 8 | L'accès des médias aux sources d'informations locales et internationales et l'usage qu'ils en font n'est pas restreint par la loi | 1,53 | 1,88 | 2,63 | 2,52 | 2,58 | 3,06 | 3,21 | 2,95 |
| 9 | L'entrée dans la profession journalistique est libre et le gouvernement n'impose aucune licence, restriction ou droits spéciaux pour les journalistes | 3,03 | 2,85 | 3,25 | 3,29 | 3,45 | 3,56 | 3,41 | 3,45 |
| Moyenne générale de l'objectif 1 | | 1,76 | 2,02 | 2,34 | 2,28 | 2,47 | 2,90 | 2,86 | 2,65 |

Comme le montre ci-dessus le tableau comparatif, des changements notables sont constatés entre 2016 et 2023. On retient à ce titre :

- une forte baisse de la note générale de l'objectif 1 en 2023 (1,76 contre 2,02 en 2022). Cette baisse affecte significativement la liberté de la presse car celle-ci passe de « situation plutôt bonne » à situation à problèmes spécifiques ;
- une augmentation de la note de l'indicateur 9 (l'entrée dans la profession journalistique est libre). La moyenne de l'indicateur est 3,03 exprimant une situation très bonne contre une situation plutôt bonne

(2,85) en 2022. Cette moyenne renoue avec les six années d'avant 2022 où la situation pour cet indicateur était toujours une **situation très bonne**. Toutefois, la moyenne de 2023 reste en deçà de celles des années avec une **situation très bonne**. En 2022, des accréditations spéciales étaient exigées aux journalistes à la Présidence du Faso pour les couvertures médiatiques des activités de l'institution et cela a été interprété comme une entorse à la loi. En 2023, bien que ces restrictions existent encore, les experts ont toutefois constaté que l'entrée dans la profession journalistique reste toujours libre.

- une légère baisse de la note de l'indicateur 8 (l'accès des médias aux sources d'informations locales et internationales et l'usage qu'ils en font n'est pas restreint par la loi). La moyenne passe de **1,88** en 2023 à **1,53** indiquant encore une **situation à problèmes spécifiques**. Le recul de la note de cet indicateur tient au fait qu'en 2023, en plus des zones d'intérêt militaire délimitées par le gouvernement et qui ont rendu impossible l'accès à des sources d'information locales dans ces localités par les journalistes, les experts ont vu le nombre de médias suspendus augmenter ;
- une baisse continue des notes de l'indicateur 7 (les informations publiques sont facilement accessibles, le droit d'accès à l'information s'applique aussi bien aux médias qu'aux journalistes et aux citoyens). Alors qu'en 2016, 2017 et en 2018, l'indicateur était en situation plutôt bonne, en 2019, 2020, 2021, 2022 et en 2023, il a dégringolé en situation à problèmes spécifiques avec respectivement comme notes 1,89 ; 1,86 ; 1,80 et 1,53. L'année 2023 a été particulièrement la plus difficile en termes d'accès à l'information publique par les médias et les journalistes du fait de la dégradation de la crise sécuritaire, mais davantage de la stratégie nationale de communication de guerre mise en œuvre par le gouvernement ;
- une baisse de la note de l'indicateur 5 (la loi protège l'indépendance éditoriale des médias d'État ou publics). En situation plutôt bonne de 2016 en 2021, cet indicateur passe en situation à problèmes spécifique avec une moyenne de 1,8 en 2022. Il va continuer de baisser pour atteindre **1,53** en 2023. Cette baisse est à mettre en lien avec la stigmatisation et le discours de haine contre les journalistes et les médias sans que la justice, souvent saisie, ne puisse faire appliquer la loi ;

- une baisse des notes de l'indicateur 4 (les actes criminels contre les professionnels des médias sont poursuivis de manière vigoureuse). Ces quatre dernières années : 2023, 2022, 2021 et 2020, les moyennes sont à situation à **problèmes spécifiques** alors de 2016 à 2019, elles étaient **plutôt bonnes**. Les actes de violation de la liberté de la presse sont à mettre en lien avec les menaces dont sont l'objet des journalistes à la fois de la part de groupes armés terroristes, mais aussi par le pouvoir et de ses soutiens inconditionnels qui refusent la critique et qui menacent à visages découverts les médias et les journalistes.
- une baisse de la note de l'indicateur 1 (La législation qui protège la liberté d'expression et de presse existe et est appliquée) avec une moyenne de 1,53 en 2023 contre 2,00 en 2022. Les notes de 2023 illustrent une **situation à problèmes spécifiques** alors que les notes de 2022 traduisaient une **situation plutôt bonne**. Cette dégringolade tient au fait que jusque-là, malgré le fait que la législation qui protège la liberté d'expression et de presse, les journalistes continuent d'être menacés sans que la justice ne puisse punir les auteurs de ces menaces.

3.2. Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 2

Les *indicateurs* de cet *objectif* pose le postulat qu'**il existe une évolution permettant de conclure à l'ancrage de la culture d'un journalisme professionnel satisfaisant aux normes de qualité au Burkina Faso**. Le tableau ci-après présente la situation des notes des indicateurs.

Tableau 14: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 2 de 2016 à 2023

| N° | Indicateurs | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 | Le traitement de l'information est équitable, objectif et bien documenté | 2,17 | 2,56 | 2,28 | 2,40 | 2,50 | 2,89 | 2,71 | 2,67 |
| 2 | Les journalistes respectent des normes éthiques et déontologiques acceptées et reconnues | 2,08 | 2,35 | 2,28 | 2,55 | 2,26 | 2,81 | 2,38 | 2,32 |
| 3 | Les journalistes et les responsables des médias ne pratiquent pas l'autocensure | 1,28 | 1,53 | 2,15 | 2,48 | 2,50 | 2,28 | 2,50 | 2,21 |
| 4 | Les journalistes abordent les événements et les questions-clés dans leur travail | 1,28 | 1,82 | 2,45 | 2,69 | 2,53 | 2,94 | 2,91 | 2,95 |
| 5 | Le niveau des salaires des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager toute corruption et ne pas perdre le personnel qualifié | 1,17 | 1,35 | 1,25 | 1,33 | 1,74 | 1,64 | 1,82 | 1,71 |
| 6 | Les émissions de divertissement n'éclipsent pas les émissions d'actualité et d'information | 2,14 | 2,29 | 2,55 | 2,57 | 2,26 | 2,44 | 2,74 | 2,37 |
| 7 | Les installations et l'équipement de collecte, de production et de diffusion des informations d'actualité sont modernes et efficaces | 2,25 | 2,26 | 1,78 | 2,21 | 2,39 | 2,69 | 2,33 | 2,18 |
| 8 | Les productions et les reportages spécialisés sont de qualité | 2,33 | 2,59 | 2,33 | 2,79 | 2,63 | 2,83 | 2,71 | 2,63 |
| Moyenne générale de l'objectif 2 | | 1,84 | 2,10 | 2,13 | 2,38 | 2,35 | 2,57 | 2,53 | 2,37 |

La question salariale a toujours été un obstacle structurel à l'émergence d'un journalisme professionnel au Burkina. Cette situation s'est aggravée en 2023 car l'objectif 2 enregistre un recul considérable, passant d'une situation plutôt bonne les années antérieures (2016 à 2022), à une situation à problèmes spécifiques en 2023. Le problème majeur de cet objectif est la faiblesse du salaire des journalistes. En 2023, cette situation de précarité des journalistes et des médias s'est aggravée avec la persistance de la crise sécuritaire qui a entraîné la réduction des activités des ONG et des OSC. On assiste à une accentuation de la corruption et de l'instabilité des journalistes.

On note également pour cet objectif, une baisse continue des notes de l'indicateur 3 (les journalistes et les responsables des médias ne pratiquent pas l'autocensure) (1,28) et de l'indicateur 4 (les journalistes abordent les événements et les questions-clés dans leur travail) (1,28) en 2023 où la situation reste à problèmes spécifiques avec une légère dégradation alors que lors des années précédentes, la situation a été plutôt bonne. La baisse de la moyenne de l'indicateur 3 s'explique par l'autocensure que se sont imposé les journalistes de peur de représailles à la fois des groupes armés terroristes et du pouvoir en place. Concernant l'indicateur 4, on retiendra qu'en 2023, les journalistes par peur ont plutôt relayé les communiqués officiels et n'ont pas abordé les sujets qui indisposent les autorités à cause des mêmes menaces.

3.3. Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 3

Entre 2016 et 2023, **l'offre médiatique a-t-elle évolué permettant de fournir aux citoyens des informations objectives, fiables et diversifiées?** Le tableau ci-dessous donne des éléments de réponse à cette question :

Tableau 15: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 3 de 2016 à 2023

| N° | Indicateurs | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 | Il existe une pluralité de médias d'information privés et publics et une offre diversifiée de points de vue | 2,39 | 2,74 | 2,88 | 3,31 | 3,16 | 3,22 | 3,35 | 3,34 |
| 2 | L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas limité par la loi, la condition économique ou par d'autres moyens | 1,56 | 1,65 | 2,18 | 2,83 | 2,89 | 2,86 | 3,03 | 2,63 |
| 3 | Les médias publics ou d'État sont apolitiques et reflètent les opinions de l'éventail politique et servent l'intérêt général | 1,08 | 1,68 | 2,10 | 2,24 | 2,24 | 2,53 | 2,82 | 2,47 |
| 4 | Il existe des agences de presse indépendantes qui collectent et distribuent les informations pour les médias | 1,39 | 2,18 | 2,10 | 2,31 | 2,26 | 2,36 | 2,18 | 2,13 |
| 5 | Les médias privés produisent leurs propres informations/articles | 2,25 | 2,71 | 2,78 | 2,88 | 3,00 | 2,94 | 3,09 | 2,97 |
| 6 | La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs d'évaluer l'objectivité des informations d'actualité diffusées ; la propriété des médias n'est pas concentrée entre les mains de quelques groupes | 2,14 | 2,44 | 2,15 | 2,38 | 2,50 | 2,58 | 2,76 | 2,42 |
| 7 | Les installations et l'équipement de collecte, de production et de diffusion des informations d'actualité sont modernes et efficaces | 2,61 | 3,00 | 2,43 | 2,62 | 2,61 | 2,94 | 2,74 | 2,61 |
| 8 | Les productions et les reportages spécialisés sont de qualité | 2,61 | 2,79 | 2,70 | 2,90 | 2,95 | 3,08 | 3,03 | 3,16 |
| Moyenne générale de l'objectif 3 | | 2,00 | 2,40 | 2,41 | 2,68 | 2,70 | 2,81 | 2,88 | 2,45 |

Deux constats se dégagent de ce tableau :

- une constante de l'objectif 3 qui avec une moyenne de 2,00 /4, traduit encore cette année une situation plutôt bonne ;

- une baisse des notes de l'indicateur 4 (Il existe des agences de presse indépendantes qui collectent et distribuent les informations pour les médias) avec une moyenne qui passe de 2,18 en 2022 à 1,39 en 2023, indiquant que la situation s'est dégradée car elle passe de **situation plutôt bonne** en 2022 à situation à **problèmes spécifiques** en 2023.

3.4. Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 4

La comparaison des indicateurs de cet *objectif* porte sur **la gestion et la viabilité économique des entreprises de presse burkinabè**.

Le tableau ci-après indique l'évolution des notes :

Tableau 16: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 4 de 2016 à 2023

| N° | Indicateurs | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|----|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1 | Les entreprises de presse sont rentables et indépendantes | 1,39 | 1,44 | 1,68 | 1,81 | 2,03 | 2,00 | 2,21 | 1,97 |
| 2 | Les médias reçoivent des revenus de multiples sources | 1,97 | 2,03 | 1,90 | 2,33 | 2,11 | 2,44 | 2,50 | 2,29 |
| 3 | Les agences de publicité et les entreprises associées soutiennent un marché de la publicité | 2,03 | 2,00 | 2,03 | 1,98 | 2,11 | 2,42 | 2,41 | 2,03 |
| 4 | L'espace et le temps réservés à la publicité s'alignent sur des normes acceptées | 1,67 | 1,97 | 1,93 | 2,02 | 2,29 | 2,28 | 2,26 | 2,08 |
| 5 | Les subventions du gouvernement et les annonces publicitaires sont attribuées équitablement, dans le respect de la loi, ne sapent pas l'indépendance éditoriale et ne déséquilibrent pas le marché | 1,69 | 2,12 | 1,95 | 2,17 | 2,32 | 2,89 | 2,50 | 2,37 |

| | | | | | | | | | |
|----------------------------------|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 6 | L'indice d'audience, les chiffres de tirage et les statistiques d'Internet sont produits de manière fiable et indépendante | 1,53 | 1,82 | 1,66 | 1,86 | 1,97 | 1,86 | 1,76 | 1,66 |
| 7 | Des études de marché et d'audience sont utilisées pour établir des plans stratégiques, améliorer les recettes de publicité et personnaliser le produit médiatique selon les besoins et intérêts du public | 1,42 | 2,03 | 2,03 | 1,90 | 1,95 | 2,08 | 1,74 | 1,63 |
| Moyenne générale de l'objectif 4 | | 1,67 | 1,92 | 1,88 | 2,01 | 2,11 | 2,28 | 2,22 | 2,00 |

En 2023, la moyenne générale de l'objectif 4 indique une **situation à problèmes spécifiques** tout comme en 2022 et 2021 avec respectivement une note de **1,67** ; **1,92** et **1,88**. Cela montre que la problématique de la viabilité des médias dans le double contexte marqué par la crise sécuritaire et la récession démocratique reste posée, voire cruciale puisque la moyenne a même baissé. Plus que jamais, la viabilité des médias se pose et ceux-ci essaient de pallier la situation en allant massivement vers le digital. Mais là aussi, leur viabilité n'est pas garantie car les experts constatent que cette reconversion semble faite de façon précipitée sans un véritable plan. La précarité économique des médias au Burkina Faso est donc structurelle et demande une réflexion globale sur l'économie des médias.

Le seul indicateur positif de l'objectif 3 (Les agences de publicité et les entreprises associées soutiennent un marché de la publicité) avec une moyenne de **2,03**. Cela montre que dans cette situation difficile, les agences de publicité et les entreprises associées restent les principales sources financières des médias.

3.5. Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 5

La comparaison des indicateurs de cet objectif porte sur **la préservation et la défense des intérêts professionnels des médias par leurs organisations professionnelles**. Le tableau ci-après indique l'évolution des notes.

Tableau 17: Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 5 de 2016 à 2023

| N° | Indicateurs | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 | Des associations corporatistes représentent les intérêts des propriétaires et des directeurs des médias et offrent des services à leurs membres | 2,42 | 2,91 | 2,65 | 2,55 | 2,53 | 2,67 | 3,03 | 2,84 |
| 2 | Les associations professionnelles œuvrent pour protéger les droits des journalistes et faire avancer la qualité du journalisme | 2,56 | 2,85 | 2,90 | 2,95 | 3,03 | 3,25 | 3,12 | 3,21 |
| 3 | Des ONG soutiennent la liberté de parole et les médias indépendants | 2,72 | 2,85 | 2,58 | 2,69 | 2,92 | 2,86 | 2,97 | 3,11 |
| 4 | Des instituts de formation en journalisme existent et offrent une expérience pratique considérable | 2,39 | 2,71 | 2,50 | 2,86 | 2,82 | 2,69 | 2,29 | 2,66 |
| 5 | La formation à court terme et les institutions et programmes de formation en milieu de travail permet aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou d'acquérir de nouvelles compétences | 2,56 | 2,91 | 2,73 | 2,86 | 2,71 | 2,89 | 2,68 | 2,61 |
| 6 | Les sources de matériel technique, papier journal et les imprimeries sont apolitiques, sans monopole et non limitées | 2,39 | 2,35 | 2,30 | 2,57 | 3,00 | 3,00 | 2,56 | 2,68 |
| 7 | Les canaux de diffusion sont apolitiques, sans monopole et sans restriction. | 2,39 | 2,24 | 2,23 | 2,81 | 3,08 | 3,03 | 3,06 | 2,97 |
| 8 | L'infrastructure des technologies de l'information et de la communication répond aux besoins des médias et des citoyens de manière satisfaisante | 2,64 | 2,29 | 2,15 | 2,38 | 2,82 | 2,36 | 2,29 | 2,00 |
| Moyenne générale de l'objectif 5 | | 2,51 | 2,64 | 2,50 | 2,71 | 2,86 | 2,84 | 2,75 | 2,51 |

En 2023, l'objectif 5, est resté dans une **situation plutôt bonne** comme les années précédentes. Cela indique que malgré la restriction des libertés d'expression et de presse, la préservation et la défense des intérêts professionnels des médias par les organisations professionnelles restent dans une situation plutôt bonne même si la moyenne générale en 2023 a enregistré une légère baisse par rapport à 2022 avec respectivement une moyenne de 2,64 et 2,51. Cela témoigne du dynamisme des associations professionnelles des médias dans la résolution des difficultés auxquelles font face les journalistes.

4. Récapitulation des indicateurs en situation de problèmes spécifiques

Tableau 18: Récapitulation des indicateurs en situation de problèmes spécifiques

| Objectif | Indicateur | Note |
|--|---|---|
| Objectif 1 | La législation qui protège la liberté d'expression et de presse existe et est appliquée | 1,53 |
| | Le régime fiscal est favorable au développement des entreprises de presse | 1,89 |
| | Les actes criminels contre les professionnels des médias sont poursuivis de manière vigoureuse | 1,06 |
| | La loi protège l'indépendance éditoriale des médias d'État ou publics | 1,53 |
| | La diffamation relève du droit civil, la partie civile apporte la preuve de la fausseté et de l'intention de nuire | 1,72 |
| | Les informations publiques sont facilement accessibles, le droit d'accès à l'information s'applique aussi bien aux médias qu'aux journalistes et aux citoyens | 1,06 |
| | L'accès des médias aux sources d'informations locales et internationales et l'usage qu'ils en font n'est pas restreint par la loi | 1,53 |
| | Objectif 2 | Les journalistes et les responsables des médias ne pratiquent pas l'autocensure |
| Les journalistes abordent les événements et les questions-clés dans leur travail | | 1,28 |
| Le niveau des salaires des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager toute corruption et ne pas perdre le personnel qualifié | | 1,17 |
| Objectif 3 | L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas limité par la loi, la condition économique ou par d'autres moyens | 1,56 |
| | Les médias publics ou d'État sont apolitiques et reflètent les opinions de l'éventail politique et servent l'intérêt général | 1,08 |
| | Il existe des agences de presse indépendantes qui collectent et distribuent les informations pour les médias | 1,39 |

| | | |
|------------|---|------|
| Objectif 4 | Les entreprises de presse sont rentables et indépendantes | 1,39 |
| | Les médias reçoivent des revenus de multiples sources | 1,97 |
| | L'espace et le temps réservés à la publicité s'alignent sur des normes acceptées | 1,67 |
| | Les subventions du gouvernement et les annonces publicitaires sont attribuées équitablement, dans le respect de la loi, ne sapent pas l'indépendance éditoriale et ne déséquilibrent pas le marché | 1,69 |
| | L'indice d'audience, les chiffres de tirage et les statistiques d'Internet sont produits de manière fiable et indépendante | 1,53 |
| | Des études de marché et d'audience sont utilisées pour établir des plans stratégiques, améliorer les recettes de publicité et personnaliser le produit médiatique selon les besoins et intérêts du public | 1,42 |

5. Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 6

A-t-on noté une évolution dans la promotion et le respect des droits des femmes, de leur rôle et de leur place dans les médias entre 2016 et 2021 ? C'est la question à laquelle répond cet *objectif 6*

Tableau 19 : Comparaison des moyennes des indicateurs de l'objectif 6 de 2016 à 2023

| N° | Indicateur | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 | Les femmes occupent des positions de responsabilité dans les médias | 2,36 | 2,35 | 1,80 | 2,00 | 2,03 | 1,86 | 2,06 | 2,00 |
| 2 | Le journalisme est compatible avec le statut social de la femme | 2,50 | 2,59 | 2,23 | 2,21 | 2,26 | 2,64 | 2,56 | 2,16 |
| 3 | Dans les médias, les femmes s'intéressent aux métiers techniques, aux sujets politiques, économiques et sportifs | 2,19 | 2,50 | 2,40 | 2,02 | 2,05 | 2,06 | 2,35 | 2,24 |
| 4 | Les femmes ne sont victimes ni de harcèlement, ni de discrimination | 2,03 | 2,06 | 2,10 | 1,98 | 2,11 | 2,06 | 2,18 | 2,24 |
| 5 | L'utilisation de l'image des femmes dans les médias est équitable et respecte le genre | 1,97 | 2,18 | 1,53 | 2,00 | 1,92 | 2,08 | 2,24 | 2,11 |
| Moyenne générale de l'objectif 6 | | 2,21 | 2,34 | 2,01 | 2,04 | 2,07 | 2,14 | 2,28 | 1,34 |

En 2023, excepté l'indicateur 5 (L'utilisation de l'image des femmes dans les médias est équitable et respecte le genre) où la note est en baisse (1,97) par rapport à l'année précédente (2,18), tous les scores des indicateurs sont restés presque constants, signifiant que les problèmes liés au genre sont pris en charge dans les médias burkinabè ; confortant l'idée que les médias burkinabè inscrivent l'activité journalistique dans une dynamique accordant une place au genre.

IV. Recommandations

Les recommandations sont essentiellement les mêmes que celles faites en 2022 car la situation n'a pas évolué dans la mise en œuvre des recommandations faites en 2022, et les problèmes identifiés sont quasiment les mêmes.

Aux autorités politiques

- Adopter le statut général du statut des entreprises de presse afin d'apporter des réponses aux difficultés économiques que rencontre la presse, et régler surtout la question du régime fiscal des médias ;
- Payer la dette due aux entreprises de presse ;
- Rendre effectif le décret d'application de la loi 051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs pour faciliter le travail des journalistes reporters ;
- Relire la nouvelle loi sur le CSC pour rendre son fonctionnement démocratique ;
- Intensifier les campagnes nationales de formation des citoyens à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et à la citoyenneté numérique afin qu'ils comprennent mieux le travail des journalistes et lutter contre le discours de haine contre les journalistes ;
- Donner une suite aux plaintes déposées par les journalistes ou les médias victimes de discours de haine ou d'appel au meurtre.

Aux organisations professionnelles des médias

- Mener un plaidoyer auprès des responsables des médias pour la mise sur pied d'un Conseil juridique afin d'assister les journalistes et les médias menacés et victimes de discours de haine ;

- Mener un plaidoyer auprès des responsables des médias pour mettre en place une cellule psychologique afin d’apporter assistance aux journalistes victimes de menaces et d’agressions ;
- Mener un plaidoyer auprès du gouvernement afin de relire la convention collective et la rendre obligatoire ;
- Mener des campagnes d’information et de sensibilisation auprès des citoyens sur le métier de journalisme et sur le droit à l’information des citoyens.

Recommandations aux hommes et femmes de médias :

- Approfondir ses connaissances en matière de journalisme en situation de crises sociale, sécuritaire et/ou humanitaire ;
- Adhérer aux organisations de défenses des droits humains et des droits des journalistes.
- S’imprégner des fonctionnements des Organisations Professionnelles des Médias et éventuellement y adhérer ;
- Approfondir ses connaissances sur les droits et devoirs du journaliste et s’efforcer de travailler de façon professionnelle et se départir des actes de corruption et de compromission.

Aux partenaires

- Continuer à soutenir les médias ;
- Poursuivre la formation continue autour des thématiques liées aux genres journalistes, aux techniques de rédaction d’un article de presse, aux règles et principes fondamentaux du journalisme, à l’éthique et à la déontologie du journalisme au Burkina Faso.

Conclusion

La situation de la liberté de la presse en 2023 s’est considérablement dégradée. Deux contingences sont à la base de cette situation : des restrictions de la liberté de la presse au nom de la lutte contre le terrorisme et la précarité économique des médias, exacerbée par l’interdiction des activités des parties politiques et des OSC conduisant certains médias à la fermeture sur ordre des services des impôts. Cette précarité des médias est augmentée avec le pouvoir discrétionnaire

accordé au CSC de suspendre, de fermer un organe de presse, ou de confisquer ses équipements sans recourir à une supervision judiciaire dans la mesure où cela présente un risque inhérent d'abus.

Les journalistes et leurs médias sont pris entre la menace des groupes armés terroristes, la menace de citoyens, soutiens inconditionnels du régime en place, et les autorités elles-mêmes qui refusent toutes critiques n'allant pas dans le sens de leurs discours.

Cette situation place le journaliste burkinabè dans une condition de travail caractérisée par un manque de sérénité qui le pousse à une autocensure craintive et les médias à faire désormais plus de communication que de journalisme en reprenant quasi in extenso des communiqués de la parole publique officielle. Il y a de moins en moins d'analyse, encore moins de commentaire ; toutes choses qui les éloignent du rôle social du journaliste.

Par ailleurs, l'existence même des entreprises de presse devient de plus en plus précaire. Leur situation financière déjà difficile s'est aggravée avec la crise sécuritaire et les décisions gouvernementales qui restreignent encore plus les libertés d'opinion et de presse. Elle place les journalistes dans une situation encore plus vulnérable, qui impacte considérablement la qualité de ses informations et son professionnalisme. A cela s'ajoute la concurrente féroce de la part des cyberactivistes, parfois utilisés par les autorités pour leur communication et qui ont souvent la primeur des informations, avant les journalistes. En 2023, comme en 2022, la cyberviolence et les menaces de mort virtuelles contre certains journalistes ont continué dans le mépris total du rôle social du journaliste.

Ces difficultés et contraintes ont rendu la situation de la liberté de la presse au Burkina Faso en 2023 très précaire. Car la note **1,96** / 4 veut dire que le pays est dans une « **situation à problèmes spécifiques** » signifiant que le Burkina Faso remplit les conditions minimales garantissant l'exercice de la liberté de presse, mais que des forces sociales s'opposent à sa mise en œuvre, l'environnement commercial ne la soutient pas et le gouvernement ou les institutions professionnelles ne soutiennent pas le changement de manière active et complète.

ANNEXES



Media Sustainability Index

| | | Noms des Panélistes | | | | | | | | | | | | | | | | | | Moyenne Indicateur | | | | | | |
|-------------------|------------|---------------------|-------------------------|-----------------|--------------|--------------------|-----------------|------------|--------------------|--------------|-----------------|----------------|---------------|--------------|---------------|--------------|-------------------|---------------|-----------------------|--------------------|-------------|--|--|--|--|-------------|
| | | Indicateur | Abdoul Fhatave TIEMTORE | 2. Cyrille Zoma | Yaya Boudani | Serge Atiana Oulon | Bamogo Emmanuel | Abbé Raoul | Aimé Fabrice BAZIE | Aubin GUEBRE | Kam Sibiri Eric | Mafarma Sanogo | Ouoba Boukari | Amidou KABRE | Michel BOLUVI | Kindo Assana | Rosemonde Bationo | . Salif SANFO | Zoubeidatou OUEDRAOGO | | Salif Koala | | | | | |
| Objectif 1 | N°1 | 2,0 | 1,0 | 1,5 | 1,0 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 2,0 | 1,0 | 2,5 | 1,5 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,5 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | | | | | | | 1,53 |
| | N°2 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | 3,0 | 2,0 | 3,0 | 2,5 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 2,0 | 2,5 | 2,5 | 3,0 | 2,5 | 1,5 | 2,5 | 2,0 | | | | | | | 2,50 |
| | N°3 | 2,0 | 2,5 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | 2,0 | 1,5 | 2,0 | 1,5 | | | | | | | 1,89 |
| | N°4 | 1,0 | 1,0 | 1,5 | 0,5 | 1,5 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 0,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 0,5 | 0,5 | 1,0 | 1,0 | 1,5 | 1,0 | | | | | | | 1,06 |
| | N°5 | 1,5 | 2,0 | 1,0 | 1,5 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,0 | 1,5 | 2,0 | 0,0 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | | | | | | | 1,53 |
| | N°6 | 1,5 | 2,0 | 1,5 | 0,5 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 2,0 | 1,5 | 1,0 | 2,0 | 1,5 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | | | | | | | 1,72 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---|---|---|-------------|---|---|-------------|
| | N°8 | 3,0 | 3,0 | 2,5 | 3,0 | 2,5 | 1,0 | 2,5 | 3,0 | 2,5 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 2,5 | 3,0 | 2,5 | 3,0 | 3,0 | 1,5 | | | | | | | 2,64 |
| Moyenne Individuelle de l'Objectif | | 2,79 | 2,43 | 2,50 | 2,00 | 3,00 | 1,71 | 2,50 | 2,50 | 2,93 | 2,86 | 2,86 | 2,07 | 2,50 | 2,43 | 2,43 | 2,71 | 2,64 | 2,36 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Moyenne Générale de l'Objectif 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2,51 | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|-----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---|---|-------------|---|---|-------------|-------------|
| Objectif 6 | N°1 | 3,0 | 2,0 | 1,5 | 1,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 3,0 | 3,0 | 2,5 | 1,5 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | | | | | | | 2,36 | |
| | N°2 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 2,0 | 2,5 | 1,5 | 3,0 | 2,5 | 2,5 | 3,0 | 1,5 | 2,0 | 2,5 | 3,0 | 2,0 | 2,5 | 3,0 | 2,5 | | | | | | | | 2,50 |
| | N°3 | 2,0 | 2,5 | 2,0 | 1,5 | 2,0 | 1,0 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | 3,0 | 1,5 | 2,0 | 2,5 | 2,0 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 3,0 | | | | | | | 2,19 |
| | N°4 | 2,5 | 1,5 | 1,5 | 2,0 | 2,0 | 1,0 | 2,0 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | 1,0 | 3,0 | 2,0 | 2,5 | 1,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | | | | | | | 2,03 |
| | N°5 | 2,5 | 2,0 | 1,5 | 1,0 | 2,0 | 1,0 | 1,5 | 2,0 | 2,0 | 2,5 | 1,0 | 3,0 | 2,5 | 1,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,0 | | | | | | | 1,97 |
| | Moyenne Individuelle de l'Objectif | | 2,60 | 2,20 | 1,90 | 1,60 | 2,20 | 1,40 | 2,30 | 2,40 | 2,20 | 2,50 | 1,30 | 2,60 | 2,50 | 2,30 | 2,00 | 2,60 | 2,70 | 2,50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Moyenne Générale de l'Objectif 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2,21 | | | | |

Moyenne Global du Burkina pour 2023 **1,96**

Annexe 2 : Profil des experts au panel de notation sur l'indice de la liberté de la presse, **20 avril 2024.**

| Catégories | Nom, Prénoms | Qualification |
|---|---------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Des journalistes (radio, télé, presse écrite et en ligne) | 1. Abdoul Fatav Tiemtoré | Journaliste et rédacteur en chef de Radio Omega |
| | 2. Cyril Zoma | Journaliste, correspondant de l'Observateur Koudougou |
| | 3. Yaya Boudani | Radio Pulsar et Correspondant RFI |
| | 4. Aubin GUEBRE | Journaliste, chef des redactions chef de BF1 |
| <ul style="list-style-type: none"> Des Editeurs (radio, télé, presse écrite et en ligne) | 5. Serge Atiana Oulon | Directeur de publication de l'Evènement |
| | 6. Bamogo Emmanuel | Directeur de la radio Zamma de Kaya |
| | 7. Abbé Raoul | Directeur de la radio notre dame du sahel de Ouahigouya |
| <ul style="list-style-type: none"> Représentant de la Presse en ligne / TIC | 8. Assetou Ouedraogo | Directrice de Burkina 24 |
| <ul style="list-style-type: none"> Représentant des OSC | 9. Aimé Fabrice BAZIE | Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) |
| <ul style="list-style-type: none"> Juriste spécialiste en droits humains | 10. Kam Sibiri Eric | Juriste, Président de la LDLP |

| | | |
|--|-------------------------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Défenseurs des médias. | 11. Ouoba Boukary | Secrétaire Général de l'Association des Journalistes du Burkina |
| | 12. Amidou KABRE | AEMPL |
| <ul style="list-style-type: none"> • Membres des associations professionnelles (publicité, technologie des médias, imprimerie, compagnie de distribution, etc). | 13. Salif SANFO | Président de Publicitaires associés |
| <ul style="list-style-type: none"> • Organes de régulation | 14. Salif Koala | Membre du bureau de l'OBM |
| | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de développement des médias locaux. | 15. Michel BOLUVI | Journaliste – Free Lance à FADA |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les consommateurs des médias | 16. Kindo Assane | Coalition Contre la Vie Chère (CCVC) et RENLAC / Bobo-Dioulasso |
| Femmes de médias basés dans les provinces | | |
| | 17. Madame Rosemonde Bationo | Directrice de la Radio MUNYU de Banfora |
| <ul style="list-style-type: none"> • Femmes Journalistes ou blogeuses | 18. Zoubeidatou OUEDRAOGO | Journaliste, Burkina Info |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un(e) représentant(e) d'une institution Etatique | 19. Mafarma Sanogo | ISTIC |



CENTRE NATIONAL DE PRESSE NORBERT ZONGO

04 B.P. 8524 Ouagadougou 04 - Burkina Faso

Tél : 226 25 34 41 89

Email : cnpress@cnpress-zongo.org

Site web : www.cnpress-zongo.org

ISSN : 2424 - 72 84